



Kit

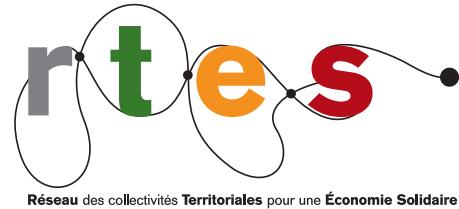
RégionalESS

**Développer l'économie de la transition
avec les régions**

septembre 2021



Une initiative du  rtes



Sommaire

Fiches introducives

n°1 Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?page 2

n°2 Pourquoi mettre en place une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire ?page 4

n°3 L'économie sociale et solidaire au cœur des compétences régionalespage 6

Fiches leviers

 Connaitre et faire connaître les acteurs de l'ESS (n°4)page 8

 Modes de contractualisation entre régions et acteurs de l'ESS (n°6)page 12

 Monnaies locales complémentaires et finance solidaire (n°10)page 20

 Commande publique responsable (n°11)page 22

 Mobiliser les fonds européens en faveur de l'ESS (n°12)page 24

 Favoriser la coopération économique territoriale (n°14)page 28

 Co-construction et transversalité des politiques d'ESS (n°21)page 42

 Ressources mobilisables par les conseils régionaux (n°22)page 44

Fiches thématiques

 L'ESS au cœur du développement économique (n°5)page 10

 Tourisme & ESS (n°7)page 14

 Citoyenneté et démocratie participative (n°8)page 16

 Agriculture, alimentation durable & ESS (n°9)page 18

 Transition écologique, énergétique & ESS (n°13)page 26

 Coopération européenne et internationale & ESS (n°15)page 30

 Mobilité durable & ESS (n°16)page 32

 Soutien à la vie associative (n°17)page 34

 Numérique & ESS (n°18)page 36

 Tiers-lieux & ESS (n°19)page 38

 Formation, apprentissage, enseignement & ESS (n°20)page 40

Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?

Les multiples crises récentes ont montré la pertinence de l'ESS pour faire face aux défis actuels dans les territoires.

Elle est une **économie de proximité**, contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales.

L'ESS place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée, et est porteuse de nombreuses innovations :

le recyclage et le réemploi, les circuits courts, l'alimentation durable, la lutte contre la précarité énergétique, les énergies renouvelables,...

Sa **diversité** en fait sa richesse, mais la rend aussi parfois difficile à appréhender : l'ESS déploie ses activités dans des domaines aussi variés que l'aide à domicile, les activités financières et les assurances, l'hébergement médico-social et social, la culture et le sport, le commerce, l'agriculture.



La **Loi sur l'ESS de juillet 2014** définit le périmètre des entreprises de l'ESS dans son article 1 :

L'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1. un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
2. une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise
3. une gestion conforme aux principes suivants :
 - les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement des activités de l'entreprise ;
 - les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.»

Article 1 de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS

L'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe ainsi un ensemble de structures qui ont des formes statutaires variées :

- **coopératives**,
- **associations**,
- **mutuelles**,
- **fondations**,
- ainsi que **certaines sociétés commerciales**.

S'appuyant sur un **fort ancrage territorial** (elles sont en 1er lieu des groupements de personnes), elles jouent un rôle majeur en milieu urbain comme en milieu rural, dans le développement de services à la population, la création d'emplois non délocalisables et la contribution à la qualité de vie dans les territoires.

L'ESS en quelques chiffres (2019)

2,4 millions
de salariés,
soit **14%**
de l'emploi salarié privé

221 325
établissements
employeurs

Plus de 13 millions
de bénévoles

68% de femmes

Entre 2010 et 2019,
84 843 emplois créés

Mais une baisse récente du nombre d'emplois dû en particulier à la réduction des emplois aidés et à l'impact de la crise sanitaire (52 500 emplois perdus entre juin 2019 et juin 2020)

Le secteur associatif
représente près de
83% des établissements
employeurs,
77% des emplois et
69% de la masse salariale

Contrairement aux entreprises classiques,
81% des plus grandes
coopératives
ont leur siège social
en régions

Un modèle économique reposant sur une hybridation des ressources

Le modèle économique des entreprises de l'ESS est variable selon les entreprises et le domaine d'activité : certaines des entreprises sont 100% marchandes, d'autres s'appuient sur des ressources non marchandes voire non monétaires, publiques et privées. Elles partagent toutes le principe de non lucrativité ou de lucrativité limitée.

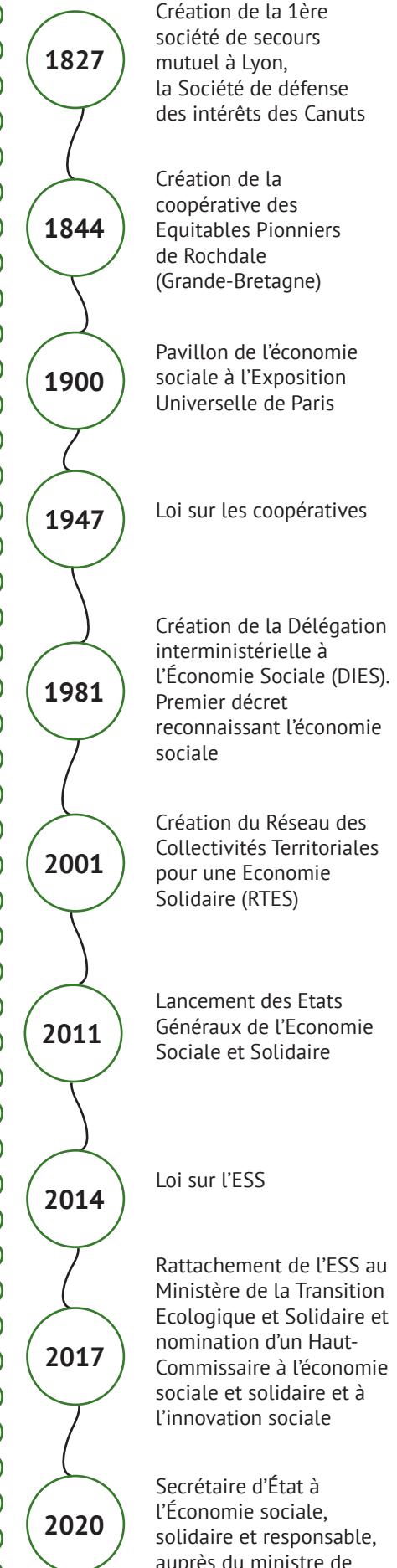
Une économie à l'**histoire ancienne** répondant aux enjeux actuels

Si l'économie sociale et solidaire a des racines anciennes (le terme d'économie sociale et les premières associations ouvrières, coopératives et sociétés de secours mutuel remontent à la 1ère moitié du XIXème siècle), ses modes de faire et ses principes d'actions en font un acteur en capacité de répondre aux enjeux actuels.

Elle apporte par exemple des réponses aux évolutions du travail et de l'emploi, en s'appuyant notamment sur la coopération et la mutualisation :

La majorité des structures de l'ESS, et notamment sa composante principale, les associations, mobilisent des ressources diverses (ventes de produits ou de services, subventions publiques pour les missions d'intérêt général qu'elles assurent, recettes d'activités, cotisations, dons, mécénat de compétence,...), sans oublier les contributions volontaires en nature (valorisation du bénévolat, prêt de locaux et matériel).

L'ESS en 10 dates clés



Une économie de la transition dans les territoires

L'économie sociale et solidaire est plus largement une actrice de la transition des territoires, transition écologique, démocratique, numérique, mais aussi transition énergétique, avec par exemple le développement des coopératives d'énergie. Elle incarne une façon d'entreprendre, de produire et de consommer, qui respecte le salarié, le consommateur, le citoyen, et les générations futures.

Une économie participant à l'intérêt général

Par ses domaines d'activités, par ses modes de faire et ses valeurs, l'économie sociale et solidaire croise ainsi la mission d'intérêt général et les différentes compétences des collectivités. La mise en place d'une politique publique de soutien à l'économie sociale et solidaire permet de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires (voir fiche n°2).

Ressources pour aller plus loin :

- [L'Atlas commenté de l'ESS 2020](#), Observatoire national de l'ESS - ESS FRANCE, Septembre 2020
- Vidéo [Ma journée avec l'économie sociale](#), Acteurs de l'ES - Belgique - 2019
- Qu'est-ce que l'ESS ? - Géraldine Lacroix, Romain Slitine, Que sais-je ? - mai 2019

Pourquoi mettre en place une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire ?



Extraits de la déclaration commune des réseaux de collectivités locales en faveur de l'ESS - 2013

« L'économie sociale et solidaire n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au cœur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, favorise une démocratie participative active.... Les collectivités locales, actrices majeures du développement des territoires urbains et ruraux, organisatrices du dialogue de proximité avec la société civile, ont, aux côtés de l'Etat, un rôle fondamental afin de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires. »

1 Pour soutenir la création d'emplois durables et la (re)localisation des activités

L'économie sociale et solidaire contribue à un **développement «inclusif»** qui crée des emplois non délocalisables. Certaines entreprises contribuent également à **l'insertion par l'activité économique** de personnes éloignées de l'emploi.

L'ESS est souvent le premier employeur en milieu rural et est une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones défavorisées.

Face à la crise, les entreprises de l'économie sociale et solidaire qui n'ont pas d'actionnaires à rémunérer, par exemple les coopératives, ont mieux résisté, même si aujourd'hui l'emploi associatif commence à être fragilisé.

+ 4,9%
d'emplois de l'ESS en milieu rural entre 2008 et 2015

- 4,1%
d'emplois de l'économie hors ESS en milieu rural entre 2008 et 2015

Source : *Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015*

2 Pour favoriser la transition écologique et la résilience des territoires

L'une des dimensions souvent méconnues de l'économie sociale et solidaire est **sa capacité d'innovation économique et sociale associant les habitants** : nouveaux services, nouveaux métiers, nouvelles formes de gouvernance,...

L'économie sociale et solidaire défriche de nouveaux modes de faire et **participe activement à la transition écologique et à la résilience** des territoires.

Elle a été pionnière des filières de recyclage (papier, textile, déchets électroniques,...), dans les modes de production et distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne, circuits courts,...), dans les questions de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable,...).



Plusieurs conseils régionaux soutiennent des projets de production d'énergies renouvelables participatifs et citoyens, en milieu rural comme urbain.

Associant collectivités, entreprises, habitants et acteurs de la finance solidaire, ces projets permettent à chacun de participer à la transition énergétique et à la résilience locale.

3

Pour répondre aux besoins des habitant.e.s et des entreprises

Au delà de son impact en termes d'emplois, l'économie sociale et solidaire **apporte des réponses à des besoins non satisfaits des habitants**. Associations d'aide à domicile ou de petite enfance, proposant des services accessibles à tous, associations culturelles et sportives, plateforme coopérative de mobilité...Elles contribuent à la qualité de vie et sont un élément essentiel de l'image du territoire.

L'ESS contribue à l'émancipation de chacun, que ce soit par ses acteurs de l'éducation populaire, de la culture...

« L'ESS a fait la preuve dans l'urgence de la crise de Covid-19 de la puissance de son patrimoine de solutions développées dans nos territoires, quand il est co-construit avec les collectivités, dans la pluralité. Cette crise vient réaffirmer la nécessité des principes de proximité, de solidarité, et de durabilité à tous les étages de nos politiques publiques ».



Mahel Coppey,
présidente du RTES

4

Pour assurer une cohésion sociale et territoriale

Mobilité accessible et durable, services de proximité, activités associatives et culturelles, développement économique local...l'économie sociale et solidaire contribue à travers ses activités au lien social et à la cohésion territoriale. Elle croise les enjeux des politiques publiques menées par les collectivités locales : politique de la ville, sociale, économique, culturelle, d'aménagement,... (voir fiche n°3).

En territoire rural comme urbain, l'ESS favorise le « vivre ensemble » et la **lutte contre les inégalités et contre toutes les formes de discrimination**.



Jérôme Saddier
@jsaddierESS

J'aime cette déclaration de @oliviagregoire : "L'ESS ce sont des étoiles plein les yeux". Le pouvoir d'inspiration de #ESS est encore méconnu en termes de solutions et en impulsions pour changer l'économie. De cette multitude faisons un projet.



Olivia Gregoire: "L'économie sociale et solidaire, ce sont de... Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, Olivia ... laprovence.com

7:29 PM · 5 févr. 2021 · Twitter for iPhone

18 Retweets 56 J'aime



Ressources pour aller plus loin

- [Déclaration commune](#) des têtes de réseaux de collectivités locales en faveur de l'ESS - 2013
- Les [Points de RepèreESS](#) du RTES
- *ESS: contribuer au développement des territoires*, Dossier d'experts, Territorial Editions, 2015
- Articles sur l'ESS de la Gazette des communes et de la Banque des Territoires.



L'économie sociale et solidaire au cœur des compétences régionales



L'article L4221-1 du CGCT précise que : « [Le conseil régional] a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes».

Tous les niveaux de collectivités sont concernés par le soutien à l'économie sociale et solidaire, dont les domaines d'action croisent toutes les politiques publiques. La commande publique responsable est également un levier actionnable par toutes les collectivités. La **loi NOTRe du 7 août 2015** précise cependant plusieurs points :

- Les **communes** restent le seul niveau de collectivité à conserver la **clause générale de compétence**, soit une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire que la loi procède à une énumération de ses attributions. Les communes et les EPCI ont notamment une capacité d'initiative exclusive en matière d'**aides à l'immobilier d'entreprise** ; les métropoles peuvent soutenir la **création ou la reprise d'entreprises**. Les communes et intercommunalités peuvent passer des **conventions** avec les Régions pour attribuer d'autres types d'aides économiques.

- les **conseils départementaux** sont un acteur incontournable de l'ESS, du fait de leur compétence autour des **solidarités humaines et territoriales**, et restent des acteurs incontournables dans ce domaine qui conjugue l'économie, le social, l'intérêt général et le développement territorial.

Au-delà du soutien direct aux acteurs de l'ESS sur le volet non économique, les conseils départementaux ont un rôle important d'**appui aux territoires**.

- les **conseils régionaux** élaborent un **schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation**, qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional, et au développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des **conférences régionales de l'économie sociale et solidaire**.

Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

La mise en œuvre d'une politique de soutien à l'ESS peut donc se faire à l'échelle régionale (obligatoire), à l'échelle départementale, à l'échelle intercommunale et à l'échelle de la commune. Cette politique peut se formaliser par l'adoption d'un schéma, d'un plan de développement, par des orientations,...

Deux caractéristiques des politiques d'ESS

- une **politique coconstruite** avec les acteurs du territoire (têtes de réseaux de l'ESS, acteurs de l'ESS, habitants...)
- une **politique transversale**, car elle concerne toutes les politiques publiques thématiques. Une sensibilisation de l'ensemble des élu.e.s et services à l'ESS est importante, des méthodes de travail permettant le travail en transversalité peuvent être mises en œuvre.

L'importance d'avoir un.e élu.e référent.e à l'ESS

L'expérience des collectivités du RTES montre qu'il est important d'avoir au sein de l'exécutif un adjoint ou vice-président dont la délégation fait explicitement référence à l'ESS, et des services ayant une compétence ESS identifiée.

La visibilité de l'ESS dans l'organigramme technique et politique est une dimension importante, à l'interne comme à l'externe de la collectivité.

Les acteurs de l'ESS peuvent contribuer aux politiques mises en place par les conseils régionaux, et ceux-ci disposent de nombreuses possibilités pour accompagner les acteurs de l'ESS. Le schéma page suivante illustre les principales compétences régionales et le lien possible avec l'ESS.

GESTION DES LYCÉES ET ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Clauses sociales et environnementales dans la construction et l'entretien, promotion d'une restauration bio, locale et/ou équitable.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Elaboration et adoption du SRDEII, avec un volet ESS obligatoire et organisation d'une stratégie et d'une conférence régionales de l'ESS, élaboration d'un SPASER, soutien à la structuration régionale des acteurs (CRESS, URSCOP, IAE,...), définition des régimes d'aides et octroi des aides aux entreprises (de l'ESS), financement accompagnement et conseil création d'entreprises et reprise d'entreprises sous forme coopérative (incubateurs et couveuses ESS, France Active,...), soutien à la structuration de filières économiques et aux démarches de coopération économique territoriale (SCIC, PTCE,...).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Prise en compte des acteurs de l'ESS dans le Sraddet et le plan régional de prévention et de gestion des déchets, soutien aux projets citoyens d'énergie renouvelable et d'économie circulaire, aides au maintien des services en milieu rural et en quartiers politique de la ville.

AUTORITÉ DE GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Place de l'ESS dans les POR du FEDER-FSE+ et dans les fonds Feader.

SPORT, CULTURE, TOURISME (COMPÉTENCES PARTAGÉES)

Clauses sociales et environnementales pour la construction et l'entretien d'équipements sportifs ou culturels, soutien aux associations sportives, aux acteurs culturels, aux structures d'éducation populaire et aux acteurs du tourisme solidaire.

JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNETÉ

Soutien aux têtes de réseaux associatifs, charte des engagements réciproques, budget participatif, conférences citoyennes, soutien aux projets éducatifs dans les lycées.

RECHERCHE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Soutien à l'innovation sociale et aux démarches de recherches citoyennes et participatives.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Aides à l'installation et structuration de filières agricoles de proximité, soutien aux SCIC Bio.

ACTION EXTÉRIEURE ET COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Développement de coopérations internationales avec les acteurs de l'ESS, inscription de l'ESS au cœur des coopérations internationales entre collectivités, accompagnement à l'internationalisation des structures ESS, ...

TRANSPORTS NON URBAINS

Soutien aux plateformes de mobilité solidaire et aux coopératives de transport (de covoiturage, ferroviaire,...).

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Soutien aux fablabs, à la transition numérique des acteurs de l'ESS, et à l'accessibilité au numérique pour tous.

APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Soutien aux démarches de mutualisation et de coopération des acteurs ESS de la formation.



Connaître et faire connaître les acteurs de l'ESS

Une des caractéristiques des politiques de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) est qu'elles sont co-construites avec les acteurs locaux (voir fiche n°3). La connaissance de ces acteurs est donc un préalable important à l'action. Toutefois, leur diversité des acteurs peut rendre leur identification difficile et la contribution

des acteurs de l'ESS aux différentes politiques régionales demeure globalement mal connue. Comment connaître et faire connaître l'ensemble des structures de l'ESS pour mieux les associer à l'élaboration et au suivi des actions du conseil régional ?

Plusieurs leviers d'actions possibles :

S'appuyer sur les réseaux pour repérer les acteurs de l'ESS

- Présentes dans chacune des régions, les **Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire** (CRESS) rassemblent les entreprises et réseaux de l'ESS, pour assurer sa promotion, son développement et sa représentation sur les territoires. Leurs missions ont été précisées par la loi sur l'ESS de juillet 2014 (art. 6). Elles animent les observatoires régionaux de l'ESS.
- Le **Mouvement Associatif**, qui rassemble, au travers de ses membres, plus de 700 000 associations.
- Les **réseaux régionaux d'acteurs** : de l'ESS, de l'environnement, de la culture, du commerce équitable, de l'éducation populaire, de l'insertion par l'activité économique, etc (tels que les Maisons régionales de l'ESS, les délégations régionales des réseaux de l'insertion par l'activité économique,...).

Organiser des évènements de sensibilisation et soutenir les évènements organisés par les acteurs

Forums, remises de prix, conférences en ligne... autant d'événements possibles à organiser avec les acteurs de l'ESS afin d'initier des coopérations et de les faire connaître auprès d'un public plus large. Il peut s'agir d'**organiser des évènements** mettant en lumière les acteurs de l'ESS, notamment dans le cadre du Mois de l'ESS (chaque mois de novembre), mais aussi de **favoriser la participation d'acteurs de l'ESS** à des événements plus larges (forums de l'emploi, salons de la création d'entreprise,...).

Le conseil régional peut également **soutenir des évènements organisés par les acteurs de l'ESS** de dimension régionale voire nationale tels que le Forum national de l'ESS et de l'innovation sociale en Nouvelle-Aquitaine ou les Journées de l'économie autrement en Bourgogne-Franche-Comté.

La sensibilisation à l'ESS peut aussi passer par des **actions menées auprès des lycéen.ne.s et des apprenti.e.s**.

L'Observatoire régional de l'ESS (Oress) en Bretagne

Animé par la CRESS Bretagne, l'Oress travaille à la connaissance et à la reconnaissance de l'ESS en région à travers la publication régulière de données chiffrées sur l'ESS. Il fournit une aide à la décision pour les organismes publics ou privés qui le soutiennent et notamment un support à l'élaboration de la stratégie régionale de l'ESS du conseil régional de Bretagne.



Le concours régional ESS de Bourgogne-Franche-Comté

Chaque année, la région Bourgogne-Franche-Comté organise un concours régional de l'ESS afin de valoriser des initiatives exemplaires de l'ESS. Après sélection par un jury composé de représentants régionaux de l'ESS, 5 projets sont récompensés par des prix financés par la région.

Le Salon Coventis en Occitanie

Co-organisé depuis 2008 par la Cress Occitanie et la Région Occitanie, Coventis est le premier salon d'affaires biennal dédié aux entreprises de l'ESS. Événement économique important du territoire, il permet la rencontre entre les entreprises de l'ESS, les collectivités et les acheteurs publics-privés autour des enjeux de RSE et d'achats locaux responsables.



S'appuyer sur les conférences régionales de l'ESS

Temps de co-construction des politiques de l'ESS prévu par la loi ESS de 2014, les conférences régionales sont co-organisées tous les deux ans par le conseil régional avec l'Etat et la CRESS. Obligation légale, ces conférences régionales sont également l'occasion de valoriser des initiatives inspirantes portées par les acteurs locaux et d'associer les autres échelons de collectivités territoriales.



Organiser la transversalité en faisant connaître les acteurs de l'ESS auprès des différentes directions

La diffusion de la connaissance de l'ESS auprès de l'ensemble des élu.e.s et des agents est une condition essentielle pour que l'ESS puisse irriguer l'ensemble des politiques. Elle peut passer par des actions autour de la **commande publique responsable**, ou des **rencontres et temps forts** autour de l'ESS. Il peut s'agir par exemple de faire connaître des projets de production d'énergies renouvelables participatifs et citoyens auprès de la direction en charge de la transition énergétique.



Communiquer et informer sur les acteurs de l'ESS et les actions mises en oeuvre

Dans le **journal/magazine régional** et sur le **site internet** et les réseaux sociaux de la collectivité, afin de faire connaître les acteurs locaux et de valoriser les politiques.

Des ateliers thématiques en amont de la conférence régionale de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine

En amont de ses conférences régionales de l'ESS co-organisées avec la CRESS et l'État, la CRESS Nouvelle-Aquitaine élabore des ateliers thématiques faisant intervenir les acteurs de l'ESS de différents secteurs d'activité avec des élu.e.s régionaux.ales en charge de ces thématiques (alimentation et circuits courts, revitalisation des territoires, emploi...).



Un comité de pilotage ESS en Corse

Ce *Copil ESS*, installé en décembre 2020 en tant qu'instance de gouvernance de la stratégie territoriale de l'ESS, réunit des services de la Collectivité de Corse et de l'État, différents réseaux et acteurs de l'ESS, etc. En parallèle, une organisation interne transversale à la collectivité est installée avec la mission pilote ESS et la mise en place de référents ESS au sein de différentes directions.

Une Gouvernance Unie de l'ESS en Grand Est (GUEST)

En région Grand Est, le conseil régional a mis en place depuis 2018, dans le cadre de son SRDEII, une Gouvernance Unie de l'ESS en Grand Est (GUEST), associant partenaires publics (collectivités locales, Etat, universités) et privés (URSCOP, Mouvement associatif, MOUVES, UDES, réseaux de l'IAE, acteurs du territoire) pour le développement de l'ESS en région.



Une page dédiée à l'ESS sur normandie.fr

Sur son site normandie.fr, le conseil régional de Normandie présente une page dédiée à sa politique de soutien au développement de l'ESS.

Ressources pour aller plus loin

- Page du [site d'ESS France](#) présentant les CRESS et leurs contacts
- Page du [site de Régions de France](#) présentant la commission déléguée à l'ESS
- [Mode d'emploi : L'ESS en région](#), Avise, 2016
- Points de RepèreESS [La coconstruction des politiques publiques](#), RTES, actualisé en avril 2019.

L'économie sociale et solidaire au cœur du développement économique

L'échelle régionale est l'échelle structurante pour le développement économique. Elle est l'échelle de définition des orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation, ainsi que des orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

Le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises de la région. Il a donc un rôle majeur dans l'écosystème d'accompagnement et de financement de l'ESS, au travers de plusieurs leviers qui seront pour certains détaillés dans de prochaines fiches et synthétisés ici.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Inscrire l'ESS dans le SRDEII et établir une stratégie régionale de l'ESS

Les conseils régionaux doivent inscrire un volet ESS dans leur **Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII)** et peuvent également élaborer une **stratégie régionale de l'ESS**.

Favoriser le développement d'une économie de proximité

Les régions peuvent encourager la **création, reprise ou transmission d'entreprises sous forme coopérative** en contribuant à faire connaître et reconnaître ces possibilités et en apportant un soutien financier aux salariés-coopérateurs. Elles peuvent également favoriser les **coopérations économiques territoriales** notamment par le soutien aux démarches de PTCE ou de structuration en SCIC. Elles peuvent aussi favoriser l'accès des acteurs de l'ESS à la **commande publique**.



Le soutien aux coopératives des régions Nouvelle-Aquitaine, Grand Est et Normandie

Plusieurs régions mettent en place des dispositifs de soutien aux coopératives, par exemple en apportant une aide par salarié-coopérateur à hauteur du montant de sa participation au capital d'une SCOP, ou pour les SCIC, une aide à hauteur de l'apport en capital cumulé des sociétaires.

C'est le cas par exemple de la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son dispositif de soutien à la création de coopératives, ou de la région Grand Est avec les **Bourses émergences SCOP/SCIC**, ou encore de la région Normandie avec **Emergence ESS coopérative**.



Les priorités des dispositifs d'accompagnement des projets ESS en Bourgogne-Franche-Comté

À l'occasion de sa 3e conférence régionale de l'ESS en septembre 2020, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a présenté les quatre priorités qui structurent ses dispositifs d'accompagnement des projets d'ESS :

- le service public de l'accompagnement à la création/reprise ;
- le soutien aux emplois dans les entreprises d'insertion ;
- le financement du Générateur BFC (qui aide les territoires à faire émerger des activités économiques) ;
- les projets de transition énergétique, accompagnés dans le cadre de l'appel à projet «économie circulaire ADEME/Région».

S'assurer que les acteurs de l'ESS soient éligibles à l'ensemble des aides économiques

Il s'agit notamment de prendre en compte les **associations ayant une activité économique**.

Plus largement, cela passe par la prise en compte des **spécificités des structures de l'ESS dans les régimes d'aide**, telles que la montée en charge, un modèle économique hybride, la réponse à des enjeux d'utilité sociale sur le long terme, l'innovation sociale, etc, qui supposent une aide au démarrage plus longue, des aides à l'emploi spécifiques, un accompagnement de certaines missions dans la durée, etc.

Soutenir les réseaux d'accompagnement et de financement à la création et au développement d'entreprises

De l'émergence au changement d'échelle, il existe de nombreux professionnels de l'accompagnement et réseaux d'acteurs favorisant la création d'entreprises de l'ESS.

La région peut soutenir ces acteurs, notamment dans le cadre de **conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens**, pour appuyer leurs actions. Elle peut aussi soutenir les **incubateurs et couveuses ESS** portés par ces structures.

Ce soutien passe également par une participation au pilotage et au financement du **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)**, qui accompagne les structures de l'ESS employeuses dans leurs démarches de création ou de développement de l'emploi.

La région peut aussi apporter une subvention de fonctionnement et une dotation aux instruments financiers des **fonds territoriaux France Active** (réseau national de financeurs solidaires).

L'incubateur normand Katapult



Cet incubateur normand des entreprises socialement innovantes est porté par l'Agence normande de développement de l'ESS (ADRESS) et soutenu par le conseil régional de Normandie depuis sa création en 2018. Katapult propose chaque année un accompagnement intensif adapté aux différents projets d'entreprises sociales (accompagnement individuel, mentorat, journées de formation, conseils d'experts, hébergement en espace de coworking, événements collectifs).



Covid-19 : Des régions mobilisées pour les acteurs de l'ESS

Face à la crise sanitaire et ses conséquences économiques, plusieurs conseils régionaux se sont mobilisés pour soutenir les acteurs de l'ESS, par la mise en place de **fonds d'urgence** d'accompagnement au besoin de trésorerie des petites entreprises et associations et en incluant les acteurs de l'ESS dans les **plans de relance régionaux**.

Des **cellules d'animation régionale** en réponse aux difficultés rencontrées par les structures de l'ESS ont également été mises en place, telles que la démarche collective **Robust'ESS** en Grand Est, qui rassemble le conseil régional, l'Etat, la Banque des Territoires et la CRESS Grand Est, afin de recenser les bonnes pratiques et de proposer des mesures pour sortir de la crise et préparer l'avenir.

- Ressources pour aller plus loin
- Page du [site de Régions de France](#) présentant la commission déléguée à l'ESS
 - [Mode d'emploi : L'ESS en région](#), Avise, 2016

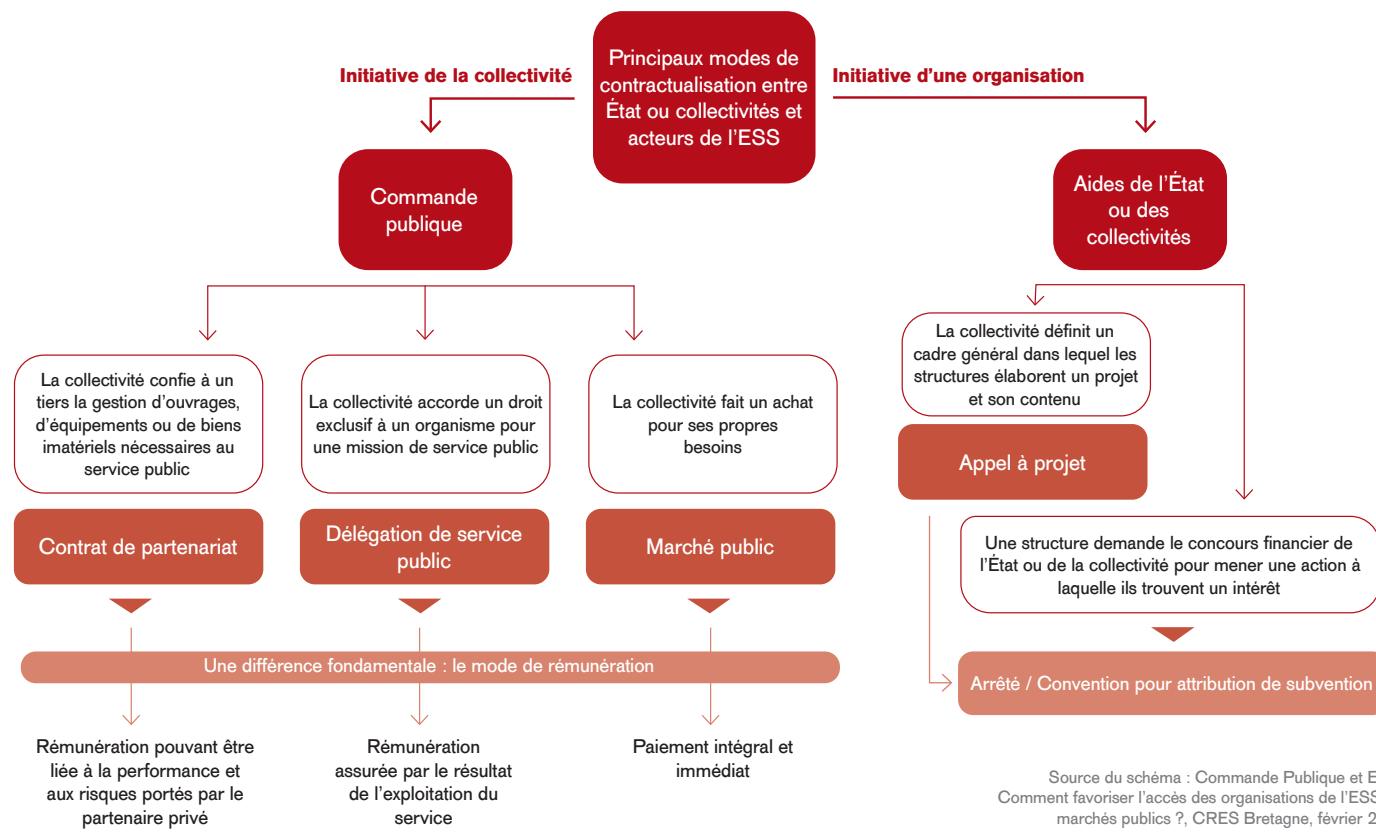


Modes de contractualisation entre régions et acteurs de l'ESS

Les relations contractuelles avec les acteurs de l'ESS s'inscrivent à tous les échelons des collectivités et de l'Etat. Subventions, conventions pluriannuelles d'objectifs, appels à projets, recueils d'initiatives, marchés publics, délégations de service public, ..., les modes de partenariat et de contractualisation

entre acteurs de l'ESS et collectivités sont divers mais ne sont pas équivalents. Ils s'inscrivent dans un environnement juridique complexe (relevant à la fois de la législation française et du cadre européen) qu'il importe de connaître.

Subvention ou commande publique : un choix d'action publique



Quelques idées reçues sur la subvention :

La loi sur l'ESS, adoptée en juillet 2014, a permis l'inscription de la subvention au niveau législatif et ainsi de sécuriser ce mode de financement. Mais quelques idées reçues demeurent sur la subvention, qui peuvent conduire à généraliser abusivement le recours aux marchés publics.

- **La subvention ne serait pas contrôlable : FAUX.** Il est possible de suspendre, à tout moment, le versement des fonds si l'association ne respecte pas ses obligations contractuelles.
- **Les subventions sont source de davantage de contentieux que les marchés publics : FAUX.** Moins d'une dizaine de

contentieux sur les subventions ont été recensés contre plus de 5000 sur les marchés publics en 2004. Parmi eux, 62% ont conduit à une annulation.

- **La subvention publique serait plus chère que le marché public : FAUX.** La subvention comprend une part d'autofinancement (bénévolat, mécénat, etc.) et ne couvre ainsi qu'une partie du coût réel de l'activité, contrairement au marché public dont le prix est la contre-valeur économique du service rendu à la collectivité.

Plus de détails à retrouver dans les [Points de RepèreESS du Rtes n°4 sur les modes de contractualisation](#).

Réglementation européenne de minimis, RGEC et SIEG

La réglementation européenne interdit les aides publiques aux acteurs économiques (entendu au sens large, y compris associatifs), tout en prévoyant de nombreuses dérogations: **montant inférieur à 200 000 euros sur 3 ans** (dit règlements "de minimis"), règlements d'exemption par **catégorie d'aides** (exemples: innovation, formation, protection de l'environnement, culture, infrastructures locales...) ou règlements d'exemptions relatifs aux **services d'intérêt économique général (SIEG)**. La collectivité publique organisatrice dispose d'un large pouvoir d'appréciation pour qualifier une activité de SIEG, le rôle du juge se limitant au contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation.

Un SIEG Entrepreneuriat en Occitanie



Depuis 2018, la Région Occitanie a créé un SIEG dans le cadre de sa politique de financement des structures d'accompagnement à la création-reprise-transmission d'entreprise. Ce SIEG vise à faciliter l'orientation et le parcours des créateurs-repreneurs-cédants d'entreprise en Occitanie en améliorant la lisibilité et l'uniformité de l'écosystème d'accompagnement. Les principales structures d'accompagnement dédiées à l'entrepreneuriat en ESS et à l'innovation sociale (incubateurs et pépinières) ainsi que les coopératives d'activités et d'emploi bénéficient du soutien régional dans ce cadre.

Les modalités d'actions possibles du conseil régional :

Inciter à la **coopération** plutôt qu'à la mise en concurrence

Les collectivités peuvent privilégier les démarches de mutualisation et de coopération entre acteurs. En particulier dans le cadre des appels à projets, qui peuvent mettre en concurrence les acteurs de l'ESS, il peut être intéressant de travailler en amont les termes de l'appel à projets avec les acteurs et/ou d'inciter aux démarches de coopération.

Respecter l'**initiative associative**

Dans le cas de l'appel à projets, il s'agit pour la collectivité de définir un **cadre général** (objectifs, thématiques et besoins repérés) dans lequel les structures sont invitées à présenter des projets y correspondant. Mais l'initiative et le contenu du projet appartiennent à la structure seule. Un appel à projet trop formaté rend impossible l'initiative.

Privilégier les **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)**

Les CPO permettent en général d'alléger les charges administratives et de faciliter la gestion de trésorerie des structures. Elles leur permettent également d'avoir davantage de **visibilité** et d'instaurer un partenariat dans la durée.

Les appels à manifestation d'intérêt (AMI), outil favorisant l'initiative



Afin de soutenir les initiatives portées par des acteurs de l'ESS, plusieurs régions ont recours à des appels à manifestation d'intérêt (AMI), tels que **l'AMI Initiatives territoriales** en Grand Est qui vise à accompagner la structuration et l'essaimage de démarches collectives novatrices et/ou inhabituelles qui se développent sur les territoires, **l'AMI Innovation sociale** en Nouvelle Aquitaine, ou encore **l'AMI Économie circulaire** en Normandie.

Veiller à ne pas freiner l'**innovation** par des cadres d'intervention trop précis

Les acteurs de l'ESS ont une capacité d'innovation, car ils sont au plus près du terrain pour repérer les besoins et définir les projets répondant à ces besoins.

Ressources pour aller plus loin

- Points de RepèreESS [Les modes de contractualisation collectivités/acteurs de l'ESS](#), RTEs
- [La subvention à l'épreuve de la diversité des régulations locales de la vie associative](#), Laurent Fraisse, 2013
- [Guide d'usage de la subvention](#), ex-Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2016
- [Mémo sur les SIEG](#), CRESS Bretagne, janvier 2020



Tourisme et ESS

La demande touristique évolue. Aujourd'hui, beaucoup de voyageurs recherchent un contact plus direct et authentique avec les territoires. Ils souhaitent rencontrer des habitants et leurs initiatives et s'inscrivent dans un tourisme plus éthique, responsable et durable. Selon une enquête mondiale de 2018, 87 % des touristes se disent attentifs à l'impact de leurs vacances sur l'environnement et les pays qui les accueillent.

En tant qu'économie responsable, l'ESS est à même de répondre à cette demande sociétale ; **en tant qu'économie ancrée dans son « pays »,** elle a le souci de valoriser et conserver en local la valeur ajoutée de l'activité touristique. Elle contribue ainsi à l'attractivité des territoires. Ce pour quoi les régions ont tout intérêt à soutenir ce « tourisme made in ESS ».



Compétence Le tourisme est une compétence partagée : « *L'État, les régions, les départements et les communes sont compétents dans le domaine du tourisme et exercent ces compétences en coopération et de façon coordonnée* » (Article L111-1 du Code du tourisme). Plus spécifiquement, la région élabore les objectifs du développement touristique régional à travers le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs dont elle confie la coordination à un Comité régional du tourisme (CRT). Dans le cadre des contrats de plan État-régions, des Observatoires régionaux du tourisme ont été mis en place pour rassembler des informations et réaliser des études sur le tourisme de leur région.

Leviers d'action des conseils régionaux :

Aborder le tourisme de façon non-sectorielle en associant l'ensemble des acteurs

- Privilégier une **approche transversale** du tourisme c'est ne pas dissocier le tourisme des autres politiques régionales. Le visiteur ne vient pas dans une région que pour son « offre touristique » (même si cet aspect est important), mais aussi pour sa réputation, ses services, ses aménités.
- La région peut **associer** à l'élaboration, au suivi et à l'animation de sa politique touristique **les acteurs du tourisme de l'ESS**, comme l'UNAT (Union nationale des associations de tourisme).
- La politique touristique peut ainsi intégrer une **politique d'accueil** au sens large – y compris, dans la suite de la crise sanitaire du Covid, pour répondre aux désirs de nombreux citadins de s'implanter dans une grande diversité de régions (rural, petites villes, métropoles provinciales pour les Franciliens, etc.).

Favoriser les projets collectifs de développement territorial

- En matière de tourisme, **l'association, la société coopérative d'intérêt collectif, le Pôle territorial de coopération économique, les monnaies locales**, sont des outils adaptés pour favoriser une approche territoriale, mobilisant les différents acteurs du territoire.
- La Région peut devenir **sociétaire** d'une Scic (ce qui lui permet de participer à sa gouvernance), soutenir la création et le développement d'une monnaie locale (dans une optique de relocalisation de l'économie), labelliser des éco-lieux, etc.

Tiers-lieux Normandie



Le PTCE de L'éco-domaine de Bouquetot, dans le Calvados, réunit des acteurs autour du développement durable avec en particulier un angle éco-tourisme rendu possible par un parc patrimonial de 60 hectares, des visites des activités agricoles et économiques qui s'y déroulent et un hébergement dans des cabanes dans les arbres ! Il bénéficie du label « **Tiers-lieux Normandie** » mis en place par la Région : « Ces lieux ont pour vocation d'accroître la vitalité des territoires et l'émergence de nouveaux projets. » 37 sont déjà labellisés.

Voyager avec une monnaie locale



Au Pays Basque, l'Eusko, première monnaie locale européenne, a mis en place « Vacances en eusko » un dispositif qui permet de fédérer de nombreux prestataires qui proposent aux touristes de régler toutes leurs dépenses en eusko. La Région Nouvelle Aquitaine est aux côtés de l'Eusko dans le cadre de son programme « **Tourisme innovant en Nouvelle-Aquitaine** », en particulier pour accompagner la mise en place de l'Eusko numérique.



Ôkhra : une Scic + un PTCE

Mettant en réseau une trentaine de structures, le [PTCE Matières & Couleurs Luberon-Provence](#) porté par la Scic Ôkhra valorise les ocres et les couleurs végétales, remettant au goût du jour des savoir-faire ancestraux. « Si on veut garder ce patrimoine vivant, il faut le positionner sur le marché économique. » Pour cela, il s'est positionné sur le secteur touristique et reçoit 33 000 visiteurs chaque année : « Les visiteurs viennent du monde entier et repartent chez eux avec ces produits locaux qui sont une partie du territoire. » La Région Sud, sociétaire de la Scic, a financé l'initiative d'abord en complément des financements de l'État pour les PTCE, puis dans le cadre de son programme EIT (Écologie industrielle et territoriale).

S'appuyer et appuyer les démarches citoyennes

De plus en plus, les touristes sont demandeurs d'expériences originales en dehors des sentiers battus. Cette demande rencontre la volonté des habitants qui veulent faire partager leur ville ou leur pays, et des collectivités qui cherchent à **favoriser un tourisme diffus** qui ne se concentre pas seulement sur les grands sites souvent surpeuplés. Cela peut concerner les territoires ruraux, avec le réseau [Accueil Paysan](#) par exemple, mais aussi les villes. À Marseille, [la coopérative Hôtel du Nord](#) propose une expérience tout à fait inédite : rencontrer les habitants des quartiers Nord de la ville, réputés sulfureux, et faire découvrir, par des balades, des séjours et des hébergements chez l'habitant, un autre Marseille.

L'alliance d'une Scop et d'une association

Pionnière du voyage responsable depuis 1973, la Scop [Ekitour](#) défend le droit et l'accès aux vacances pour tous. Adossée à la Scop, l'association Ekitour Solidarité met en place des actions de solidarité, accompagne et participe aux activités de rayonnement de la Scop et anime des « communautés d'hospitalité » dans sa région. Une collaboration fructueuse entre l'outil économique (la Scop) et l'outil bénévole (l'association) autour du même projet militant de tourisme social et solidaire, soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine. Celle-ci intervient en particulier dans le cadre du programme national d'aides au départ Séniors en Vacances.

Soutenir et encourager les initiatives de mutualisation

La Région a un rôle structurant, via son schéma régional de développement du tourisme, en soutenant les **démarches collectives** qui permettent de créer une dynamique plus forte en matière touristique. Elle a aussi un rôle important en matière de formation des acteurs ou d'appui à la transition numérique.

Tourisme pour tous en Grand Est

Crée en 1989 sous forme d'association à l'initiative de la Région Alsace, [Terre d'Est](#) est une coopérative de tourisme intervenant en Région Grand Est, regroupant plus d'une vingtaine de centres d'hébergement. La Région Grand Est soutient aujourd'hui Terre d'Est au travers d'une aide accordée à l'UNAT Grand Est : Terre d'Est est l'outil de commercialisation de l'offre de tourisme social et solidaire du Grand Est, proposant des vacances pour tous, dans un esprit de solidarité et de mixité sociale.



Une plateforme en Scic

À l'initiative de plusieurs opérateurs coopératifs de tourisme, a été lancée en juin 2019 la plateforme d'intermédiation entre les offres et les voyageurs [« les Oiseaux de passage »](#). Sous statut Scic, elle a vocation à couvrir le monde entier... même si pour le moment elle se centre sur l'espace euro-méditerranéen. Elle rassemble des communautés qui proposent des offres très variées. Selon l'un de ses fondateurs « ce que nous cherchons à modifier avec un outil comme celui-là : proposer des destinations ou des activités auxquelles le voyageur n'aurait jamais pensé, plutôt que de concentrer des masses de visiteurs sur les mêmes destinations. » L'initiative a reçu le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de son Appel à manifestation d'intérêt Innovation sociale.

Ressources pour aller plus loin

- [Deux webinaires](#) Tourisme participatif, monnaies locales et ESS, de l'Institut des monnaies locales, décembre 2020.
- Tourisme social : les régions innovent pour développer leur attractivité ([Avise](#))
- Bruno Carlier et Jean-Pierre Martinetti (dir.) : *La conduite de projets touristiques durables sur les territoires. Repenser sa stratégie touristique en l'inscrivant dans une perspective de développement durable.* Éd. Territorial - coll. Dossiers d'expert.
- Brice Duthion : *Guide de l'élu délégué au tourisme. Élaborer la meilleure stratégie pour un développement touristique cohérent.* Éd. Territorial - coll. Dossiers d'expert.
- « L'ancre local au cœur des stratégies touristiques », numéro hors série de la revue *ESPACES tourisme et loisirs*, décembre 2020.

Citoyenneté et démocratie participative

Les conseils régionaux, comme toutes les collectivités, sont confrontés à une demande de **participation** de plus en plus forte de la part des citoyens pour apporter leur contribution aux politiques publiques. La **co-construction** est devenue un mode de gouvernance et de décision qu'on ne peut plus ignorer.

Mais, de manière plus générale, l'institution régionale peut agir pour prendre en compte **l'expertise des habitants**, favoriser **les différentes formes d'engagement citoyen** et soutenir **les démarches d'éducation populaire** comme celles portées par les associations et les collectifs qui agissent sur son territoire.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Reconnaître les acteurs constitués par la signature d'une charte régionale

La région peut être à l'initiative de la signature d'une **charte d'engagements réciproques** entre elle et les associations, sur le modèle de [la charte nationale](#) signée par les représentants des associations nationales d'élus, de l'État et des associations. Elle peut décliner cette charte en y ajoutant des engagements spécifiques entre elle et les associations, indépendamment de ceux de la charte nationale.

La région peut organiser le dialogue avec les associations en lui dédiant **une vice-présidence**, en organisant **des assises régionales de la vie associative**, en constituant **un conseil consultatif des associations**. Elle peut les soutenir à travers des politiques thématiques (culture, jeunesse, sport, environnement, cohésion sociale ou emploi) mais aussi transversales (formation, soutien aux dynamiques inter-associatives, etc.).

Instituer des lieux de concertation pérennes et réguliers

Chaque sujet peut faire l'objet d'une **conférence citoyenne** dont les membres, selon les thématiques sont tirés au sort, élus par leurs pairs ou choisis en fonction de leur expertise.

Sur des sujets plus pérennes, des « **parlements** » peuvent être mis en place à l'instar de l'expérience occitane avec ses parlements de la Mer ou de la Montagne.

Plusieurs conseils régionaux ont mis en place des **conseils régionaux de jeunes** (Bretagne, Grand Est, Île-de-France, Normandie, etc.) où des jeunes, élus par des jeunes, sont invités à faire des propositions concrètes sur des sujets qui les concernent personnellement ou qui concernent toute la région. La concertation peut également être encouragée via des **plateformes participatives** en ligne, telles que [maregiondemain.fr](#) en Grand Est, qui recense les consultations, enquêtes, ateliers participatifs, appels à projets de la région.

Ces dispositifs complètent judicieusement les instances légales comme le CESER (Conseil économique, social et environnemental régional).

Des assises de la vie associative en Bretagne

En Bretagne la Région se définit comme l'échelon structurant pour la vie associative. Tous les deux ans, elle organise des Assises régionales de la vie associative qui réunissent 600 associations bretonnes. La structuration d'un système propice aux associations se traduit par un appui aux acteurs de l'accompagnement et aux réseaux associatifs, par la qualification des lieux ressources et le repérage et la lutte contre les zones blanches, etc.



L'Occitanie développe les assemblées...

La région Occitanie a créé en 2016 une [Assemblée des territoires](#), un organe consultatif rassemblant 158 élus non régionaux. Parallèlement existe depuis 2013 un [Parlement de la Mer](#), qui a pour but de fédérer la communauté maritime, de la représenter, de permettre la concertation et le travail collaboratif entre les différents acteurs de la mer et du littoral et de faire émerger des projets innovants. Sur le même modèle un [Parlement de la Montagne](#) a été créé en 2018. Existe également un [conseil régional des Jeunes](#) qui rassemble 158 membres de 18 à 29 ans.





Associer les citoyens à la décision

Au-delà de la consultation, on peut aller plus loin en intégrant une part décisionnelle dans des dispositifs adaptés. C'est le cas des **budgets participatifs**. Ils ont connu une forte expansion depuis deux ans mais sont peu utilisés par les Régions. En 2019, près de 19 millions de Français pouvaient voter une partie du budget dans 141 communes, 18 départements et une seule région (l'Occitanie). La France compte ainsi 170 budgets participatifs en activité. 2019 a vu aussi apparaître les premiers budgets thématiques, sur le développement durable. La mise en place de tels dispositifs, aujourd'hui bien connus, est reproductible dans toutes les régions.



... et les budgets participatifs

Tandis que beaucoup de budgets participatifs sont généraux, la région Occitanie a décliné sa démarche sous la forme de 6 budgets thématiques : un budget participatif citoyen pour une alimentation durable : « Vos idées et solutions pour une alimentation durable en Occitanie » ; un autre sur la culture « bien commun » ; un autre sur « L'Occitanie ouverte sur le monde » ; un sur la mer et le littoral ; un sur le climat « Ma solution pour le climat » et un dernier « Montagnes d'Occitanie, terres de vie et d'innovation ».



Contribuer à créer une culture de la participation

En s'adressant aux plus jeunes, la Région prépare son avenir. Transmettre des habitudes de fonctionnement démocratique, inciter à la participation, associer davantage, peut se faire dans les lieux où les jeunes se retrouvent. Avec l'Education nationale, des projets peuvent être menés dans les lycées. La région peut aussi s'associer avec un réseau comme L'ESPER (L'économie sociale partenaire de l'école de la République) et soutenir son dispositif Mon ESS à l'école, ou encore favoriser la création de juniors associations, de coopératives d'initiative jeunes ou de coopératives jeunesse de services (CJS). En Bretagne par exemple, la Région est partenaire de la coopérative d'éducation à l'entrepreneuriat collectif le CRIC qui accompagne des CJS.



Accompagner et se faire accompagner par les structures d'éducation populaire

La participation ne s'improvise pas. Les conseils régionaux peuvent trouver des **interlocuteurs compétents** et spécialistes des démarches participatives au sein de l'ESS, en particulier auprès des mouvements d'éducation populaire qui, depuis de très nombreuses années, ont éprouvé les outils de la participation, de la concertation et de la prise de décision collective.



RÉGION NORMANDIE

L'ESS au lycée

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Région Normandie, plus de 400 lycéens ou apprentis ont mis en oeuvre des initiatives liées à l'ESS dans leurs établissements. Porté par les services Économie sociale et solidaire et Jeunesse citoyenneté de la Région Normandie et le Rectorat, le dispositif a permis à des établissements de mener des projets pédagogiques autour de l'ESS avec, à la clé, des réalisations concrètes. Une manière d'apprendre les jeunes à se prendre en main dans un cadre démocratique et participatif.



Où trouver les bons contacts ?

La Cnajep (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire) réunit les réseaux de l'éducation populaire en France. Il dispose dans chaque région d'une antenne (Crajep) qui peut vous mettre en lien avec des structures d'accompagnement en matière d'animation et d'émergence de projets. Existe également le réseau Crefad. Enfin signalons le site gouvernemental « Comment faire », boîte à outils de l'innovation publique qui fournit des informations de base sur, par exemple, le design de services ou les démarches de participation citoyenne.

- Le témoignage d'un maire qui, par sa démarche, vaut pour tous les élus : Jean-Marie Darmian, Le partage du pouvoir local, éditions Le bord de l'eau, 2019.
- Une note de la Fondation Jean-Jaurès sur les budgets participatifs réalisée par Antoine Bézard : « Budgets participatifs : donner du sens à la participation des citoyens ».
- Le site jeparticipe.laregioncitoyenne.fr de la Région Occitanie pour retrouver l'ensemble de ses démarches citoyennes (budgets participatifs, concertations, outils d'interpellation, commissions citoyennes), ainsi que le site maregiondemain.fr de la Région Grand Est.



Ressources pour aller plus loin

Agriculture, alimentation durable, et économie sociale et solidaire

Changement climatique, effondrement de la biodiversité, crises à répétition du monde agricole, précarité alimentaire,... de nombreux facteurs poussent à transformer notre modèle alimentaire, en repensant les modes de production et de consommation vers davantage de soutenabilité et d'ancrage territorial.

Les conseils régionaux sont notamment en charge de l'installation des jeunes agriculteurs, des investissements agricoles et forestiers, et de la transformation agroalimentaire. En partenariat avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), ils ont un rôle majeur à jouer dans cette transition alimentaire et agricole.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Orienter les aides vers l'agriculture paysanne

En tant qu'autorités de gestion du FEADER, les régions ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement à la transition écologique des exploitations et le soutien au développement rural, notamment via le **programme européen Leader**. Il y a un enjeu fort à ce que les structures de l'ESS aient accès à ces fonds européens.

Les régions peuvent également développer la **conditionalité des aides** aux agriculteurs au respect de critères environnementaux et du projet du territoire.

Faciliter l'accès au foncier agricole

Les régions peuvent **soutenir l'installation agricole alternative** au travers par exemple du soutien aux coopératives d'installation en agriculture paysanne, aux espaces test agricoles,... Elles peuvent également participer aux SAFER, développer avec elles des conventions de portage foncier, ou encore développer des collaborations avec la foncière solidaire **Terre de Liens**.

Favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation

Les régions peuvent favoriser le développement des **circuits alimentaires de proximité** et le déploiement des **Projets alimentaires territoriaux (PAT)** en cofinançant la mise en place dans différents territoires infra-régionaux de ces outils de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation, qui permettent de travailler les enjeux d'accessibilité des produits de qualité, la juste rémunération des producteurs, etc.

Un contrat d'objectifs «Installation agricole» en Normandie



Dans le cadre de ses dispositifs d'aide à l'installation, la Région Normandie a mis en place un Contrat d'Objectifs «Installation agricole» pluriannuel passé avec les acteurs de l'accompagnement de l'installation agricole, dont Terre de Liens, autour de onze actions d'accompagnement individuel ou collectif des porteurs de projet, et de conduite de projets innovants sur les territoires (cafés fonciers, tutorat agricole,...).

L'appel à projets *agriculture, alimentation et territoires* en Bourgogne-Franche-Comté



Cet appel à projets du conseil régional, ouvert notamment aux collectivités locales et aux acteurs de l'ESS, visait à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation. Lancé en 2018, il venait soutenir les initiatives permettant de développer l'approvisionnement local dans les restaurations collectives ; d'ancrer en région des outils de transformation ; et de faciliter l'émergence et la structuration de filières alimentaires portées par des groupes d'agriculteurs et destinées à approvisionner des marchés situés en Bourgogne-Franche-Comté.

Soutenir la structuration de filières avec les acteurs de l'ESS

Les conseils régionaux peuvent favoriser la structuration de filières alimentaires, du producteur au consommateur, en passant par la transformation et la distribution.

La région peut favoriser la coopération entre acteurs, faire connaître les initiatives auprès de la population, ou soutenir financièrement des **équipements collectifs** : ateliers de transformation, magasins de producteurs, abattoirs...

La forme de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif est particulièrement adaptée pour ces projets (plateformes, mais aussi abattoirs de proximité réunissant éleveurs, bouchers, consommateurs et collectivités,...).



SCIC Blé d'ici et Pain d'antan en Occitanie

La **SCIC Blé d'ici et Pain d'antan**

a été soutenue par la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Contrat transmission-reprise » (aide au rachat d'un fonds de commerce pour l'ouverture d'une boulangerie à Auch dans le Gers).

Associant producteurs de farine, artisans boulangers, pâtissiers et consommateurs, cette SCIC se donne pour ambition de développer une filière locale, du champ à l'assiette, qui permette de proposer des produits de boulangerie de qualité, à prix justes, sans additifs et basés sur l'utilisation de farines anciennes, bio et locales.

Promouvoir l'approvisionnement en produits bios et locaux dans la restauration collective

Cette promotion peut passer par le soutien à des **plateformes d'approvisionnement et de distribution** vers la restauration collective. Nombre de ces plateformes sont soutenues par des régions, telle que **Résalis** en Nouvelle-Aquitaine.

Les Régions peuvent accompagner les acheteurs et fournisseurs dans leurs démarches de commande publique responsable.

Dans les cantines des lycées et administrations régionales, des actions sont possibles afin de **sensibiliser et former le personnel** des restaurations collectives pour faire évoluer leurs pratiques et maîtriser les coûts : **lutte contre le gaspillage alimentaire** en travaillant avec des associations locales ou des acteurs nationaux de l'ESS ; diminution de la part de viandes dans les commandes (**repas végétariens**) ; massification des commandes par le regroupement de marchés avec d'autres collectivités auprès d'**intermédiaires locaux**.



Bien manger dans les lycées bretons

Dans le cadre de sa feuille de route « Bien-manger dans les lycées » la région Bretagne expérimente en 2020-2021 dans 14 lycées pilotes différentes actions d'assistance technique et juridique des acheteurs publics de la restauration collective pour l'approvisionnement de denrées, mais aussi des actions d'éducation alimentaire et de lutte contre le gaspillage. Pour ce faire, la Région a retenu l'association *Aux Goûts du Jour* et quatre Groupements d'Agriculteurs Bio (GAB). Ces actions expérimentales seront généralisées en 2021-2022 dans tous les lycées publics bretons.

Ressources pour aller plus loin

- [Cycle de conférences en ligne](#) du RTES sur l'alimentation durable, 2020-2021,
- Lettres papiers du RTES n°27 [Circuits alimentaires de proximité](#) et n°30 [Alimentation durable accessible](#) et leurs dossiers complémentaires en ligne
- [PARCEL](#) : outil web Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne Et Locale et le guide [Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales](#), Terre de Liens, janvier 2019
- Recueil d'initiatives [La transition en actions](#), Fondation Carasso, janvier 2019
- [Cantines bios, le guide pratique des élus](#), Un Plus Bio, septembre 2019
- [Vers la résilience alimentaire](#), Les Greniers d'Abondance, février 2020.



Monnaies locales complémentaires & finance solidaire

La finance solidaire met en lien des épargnantes qui cherchent à donner du sens à leur argent et des entreprises à forte utilité sociale et environnementale. Elle est ainsi un partenaire important des régions dans leur politique de soutien à l'ESS.

Les régions peuvent également soutenir le développement des monnaies locales

complémentaires (MLC), reconnues par la loi ESS de 2014 et inscrites au code monétaire et financier. On compte aujourd'hui plus de 82 MLC en circulation en France.

Leviers de transition et de résilience dans les territoires, la finance solidaire et les monnaies locales favorisent aussi la relocalisation de l'activité économique.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Sensibiliser le grand public et communiquer

Les **canaux de communication institutionnelle** des régions : site internet, réseaux sociaux, magazine, campagne publicitaire, ... peuvent être mobilisés afin d'accroître la notoriété des monnaies locales et de la finance solidaire, encourager leur usage et mettre en avant les projets financés sur les territoires.

Les régions peuvent également appuyer la visibilité de la finance solidaire en soutenant des événements de sensibilisation tels que la [Semaine de la Finance Solidaire](#).

Créer un fonds de dotation régional et investir dans la finance solidaire

- Soutenir la création d'un fonds de dotation à l'échelle régionale permettant de collecter des fonds privés, en complément des fonds publics mobilisés. Le statut de cet outil de mécénat offre une grande souplesse de création et de fonctionnement. La collectivité fondatrice peut participer au conseil d'administration, conservant ainsi une certaine maîtrise des organismes ou projets financés.
- Participer et soutenir les outils qui développent l'épargne locale : **fondières solidaires, projets citoyens d'énergie renouvelable, coopératives financières**, etc
- Abonder les projets de **financement participatif** qui répondent aux enjeux de la collectivité. Le financement participatif est ouvert aux collectivités territoriales depuis 2015 et peut financer des projets locaux d'intérêt général.



Covid-19 : le Sol-Violette mobilisé contre la précarité alimentaire

Depuis sa création, le **Sol-Violette**, monnaie locale en circulation à Toulouse, associe les publics en difficulté à son projet, via notamment des maisons de chômeurs et des épiceries solidaires. Face à l'accroissement de la précarité alimentaire engendrée par la crise de Covid-19, l'association Sol-Violette a mis en place des **bons solidaires** à destination de publics au revenu modeste. La Région Occitanie apporte un soutien financier à cette action, dans le cadre de son dispositif : « Bien manger pour tous ».

FemuQui, société de capital investissement en Corse



FemuQui est une entreprise régionale de capital investissement soutenant le développement de PME régionales en Corse par des interventions en fonds propres. Son capital provient de l'épargne solidaire de petits et gros porteurs privés mais aussi de partenaires institutionnels, tels que la Collectivité de Corse qui détient 27% du capital. D'autres coopératives financières sont soutenues par des collectivités territoriales telles qu'**Herriko** en Pays Basque, notamment soutenue par la région Nouvelle Aquitaine, ou **Autonomie & Solidarité** par la région Hauts-de-France.



Favoriser l'articulation des monnaies locales avec les différentes politiques publiques

Créer un appel à projets régional pour favoriser le développement des monnaies locales complémentaires comme **outils de réponse à des besoins** économiques, écologiques et sociaux identifiés sur les territoires et **favorisant leur articulation à d'autres politiques publiques**, outils, méthodes, ou acteurs (accessibilité alimentaire, tourisme durable, revitalisation rurale,...).

Pour les territoires où il ne circule pas encore de monnaie locale, de tels appels à projets peuvent permettre la constitution de **collectifs d'acteurs** qui porteront le projet de création de monnaie locale dans une logique de coopération multi parties prenantes.

Favoriser l'accompagnement et l'accessibilité à la finance solidaire

Les conseils régionaux peuvent notamment :

- orchestrer une **montée en compétence** des acteurs publics locaux en matière d'information et d'orientation des structures de l'ESS vers les solutions de financement adaptées, et des porteurs de projets sur les solutions de financement et d'accompagnement proposées.
- soutenir les outils de finance solidaire développés par les acteurs et réseaux d'acteurs tels les **fonds de solidarité financière**, etc.

Faire appel à la finance éthique pour les investissements publics régionaux

Dans le cadre d'**appels à emprunts**, une région peut conditionner le choix du financeur au respect de critères extra financiers inscrits à l'ensemble des appels d'offres (part des projets financés climatiques ou relatifs aux industries polluantes, degré de transparence sur les financements de la banque, présence ou non de placements dans des paradis fiscaux...).

Des banques éthiques telles que **la Nef** ou le **Crédit Coopératif** ont mis en place une offre de prêts dédiée aux collectivités locales. En Hauts-de-France, le Crédit Coopératif a notamment mis en place un **livret d'épargne Rev3**, en partenariat avec le conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui permet aux particuliers de participer au financement de projets innovants relevant de la «Troisième révolution industrielle».

Le soutien transversal à l'Eusko de la région Nouvelle Aquitaine

L'Eusko, monnaie locale utilisée au Pays basque français, est depuis 2019 la première monnaie locale d'Europe en importance, avec 1,2 millions d'Eusko en circulation.

Différentes directions du conseil régional de Nouvelle Aquitaine appuient le développement de l'Eusko : la direction ESS, via son dispositif «Le numérique au service de l'économie collaborative» pour la conception et le développement des applications liées au passage au numérique de l'Eusko en logiciels libres ; la direction Vie associative, via son dispositif d'aide à l'emploi associatif et pour de petits investissements ; la direction Tourisme, dans le cadre du dispositif Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine, pour la conception et le lancement de l'opération Vacances en Eusko (voir [fiche n°7](#)).

@AMNC

Le Rollon en Normandie, première monnaie régionale



Créée en 2018, par la Région Normandie et l'association pour la Monnaie Normande Citoyenne (AMNC), cette monnaie a été initiée par le président de Région lors de la 1ere conférence régionale de l'ESS en juin 2016, et a fait l'objet de plusieurs comités de pilotage. Complémentaire des monnaies locales existantes, le Rollon vise, grâce à son échelle régionale, à offrir davantage d'opportunités de circulation de la monnaie, notamment pour les entreprises et commerçants dont les fournisseurs ou intermédiaires ne sont généralement pas présents localement. **100% numérique**, cette monnaie est utilisable via une application mobile sur smartphone.

Des ateliers de présentation de la finance solidaire en Bretagne



En Bretagne, **Finansol** favorise la montée en compétence en matière de finance solidaire des acteurs de l'accompagnement à la création en ESS, en organisant des ateliers sur la finance solidaire auprès des TAg BZH (outils favorisant l'éclosion d'entreprises locales collectives et innovantes), des Pôles ESS de la Région, ou encore des EPCI.

Ressources pour aller plus loin

- Retour sur la journée d'échanges [Collectivités & monnaies locales](#), à Grenoble, mars 2019, et [dossier complémentaire](#) sur les monnaies locales dans l'espace réservé aux adhérents du RTEs
- Étude [Monnaies locales : monnaies d'intérêt général](#), Mouvement Sol, avril 2021
- Le [site de Finansol](#) pour retrouver les ZOOMs et Baromètres de la finance solidaire, études thématiques et guides pratiques, et la [page de la Nef](#) consacrée à son offre aux collectivités territoriales.
- Note [Politiques territoriales de résilience et de transition écologique : la piste des monnaies locales](#), Terra Nova, juin 2020
- Article [Monnaies locales : 10 leviers pour les développer à grande échelle](#), Socialter, mars 2019
- [La finance solidaire - Analyse socio-économique d'un système de financement](#), Amélie Artis, 2012



Commande publique responsable

La commande publique est un outil de politique économique des collectivités. Qu'il s'agisse de marchés de travaux, de gestion des déchets, de prestation intellectuelle ou d'équipement,

les conseils régionaux disposent de nombreux leviers pour une commande publique responsable qui participe du développement des structures de l'ESS de leur territoire :

Connaître les acteurs ESS du territoire et systématiser le sourçage

- Connaître les acteurs du territoire et leur capacité de réponse aux besoins de la collectivité, organiser des **rencontres entre acheteurs et acteurs ESS** (ESAT, Structures d'insertion par l'activité économique, entreprises agréées ESUS, associations,...).
- Consulter les acteurs en amont** de la passation d'un marché public.
- S'appuyer sur les **réseaux d'acteurs** pour soutenir les structures ESS dans leur capacité de réponses aux marchés (diffusion de l'information, animation de plateformes d'achats, organisation de salons professionnels, organisation de formations, accompagnement de structures dans leurs réponses aux marchés,...).

Utiliser les leviers du code de la commande publique pour cibler les structures de l'ESS

- Réserver des lots ou marchés** aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et/ou défavorisés ou aux entreprises de l'ESS ;
- Intégrer des **clauses sociales et/ou environnementales** dans les conditions d'exécution et les critères d'attribution des marchés ;
- Exiger des **labels**, par exemple le label «commerce équitable» ;
- Penser aux **marchés négociés** sans mise en concurrence préalable pour les achats d'une valeur estimée inférieure à 40 000€ qui permettent aux collectivités de travailler au plus près des territoires ;
- Allotir les marchés** pour favoriser la réponse de structures de l'ESS ;
- Favoriser les **réponses collectives** au travers par exemple de groupements temporaires d'entreprises (en lien avec les réseaux d'acteurs).



Une semaine des affaires et achats socialement responsables en Occitanie

Co-organisé depuis 2008 par la Cress Occitanie et la région Occitanie, Coventis est le premier salon d'affaires biennal dédié aux entreprises de l'ESS. Événement économique majeur du territoire, il permet de créer des opportunités commerciales pour les entreprises de l'ESS, avec les collectivités et les acheteurs publics-privés autour des enjeux de RSE et d'achats locaux responsables.

En 2020, la première édition digitale de la semaine «TRAIDS - TRAnsition vers des Achats Inclusifs Durables et Solidaires» a eu lieu autour de nombreuses tables-rondes, ateliers et rencontres.

Marchés réservés : accompagner les opérateurs



Le développement des marchés réservés nécessite que les régions accompagnent les structures de l'ESS pour comprendre la logique de fonctionnement des marchés publics et être en capacité d'y répondre :

- travailler avec les réseaux d'acteurs et développer des formations locales, notamment à destination des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- développer le sourcing avec repérage d'acteurs locaux en capacité de répondre,
- apporter une réponse détaillée aux structures lorsque leur offre n'est pas retenue.

Elaborer une stratégie de développement des achats responsables

Ou un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables - **SPASER**, élaboré avec les différents services de la collectivité et les acteurs économiques, notamment ceux de l'ESS.

S'organiser au sein de la collectivité

- Désigner un **référent économie sociale et solidaire** au sein de la direction Achats de la collectivité ;
- **Former et sensibiliser** des agents de la collectivité à la commande publique responsable et aux spécificités de l'ESS et des structures d'insertion par l'activité économique;
- **Informier de façon détaillée** les structures de l'ESS en cas de rejet.

Faire appel aux facilitateurs pour développer les clauses sociales

Aider au bon calibrage de la clause d'insertion, repérer et proposer des personnes en parcours d'insertion, suivre la bonne exécution de la clause et évaluer son impact, les facilitateurs sont de véritables ressources pour l'élaboration et la bonne exécution d'une clause sociale. **Alliance Ville Emploi** fédère une grande partie des structures employeuses de facilitateurs (Maisons de l'emploi, quelques collectivités...).

Développer les achats innovants

Le **partenariat d'innovation** et **l'expérimentation portant sur les achats innovants** (marchés négociés jusqu'à 100 000 €) permettent de faciliter la passation de marchés publics à visée innovante.

Ils sont de véritables outils pour développer l'innovation sociale et l'ESS sur les territoires et pour engager les services publics vers une amélioration continue.

SPASER de Bretagne: améliorer l'accès de l'ESS à la commande publique



L'un des objectifs du SPASER de la région Bretagne, adopté en 2018, vise à intégrer dès la définition du besoin les spécificités des secteurs de l'ESS, afin de renforcer l'accessibilité de la commande publique aux structures de l'ESS: « *Moyens de mise en oeuvre : Intégrer les spécificités et valeurs des entreprises de l'ESS dès l'évaluation des besoins; Améliorer la visibilité des entreprises de l'ESS par le développement d'un référencement spécifique et les valoriser par l'appui sur des plateformes de sourçage dédiées;*

Permettre la constitution de groupements d'entreprises et développer les conditions favorables aux groupements d'entreprises traditionnelles et de celles de l'ESS ; Communiquer spécifiquement auprès des entreprises ;

Accompagner les têtes de réseaux de l'ESS dans leurs actions de professionnalisation en matière de commande publique de leurs adhérents et développer des actions de sensibilisation;...».



La politique volontariste de la région Grand Est

La région Grand Est a adopté un SPASER en juin 2017, baptisé Orchidée traduisant un engagement ancien de la région. Ce SPASER s'accompagne d'un ensemble d'outils: cartographie dynamique des achats au bénéfice des 350 acheteurs de la collectivité, recensement annuel des besoins, anticipation des renouvellements de marchés ; groupes de travail spécifiques sur des segments d'achats transversaux ; fiches techniques avec des rédactions de critères environnementaux prêts à l'emploi; indicateurs de suivi. La direction achat public a un service Appui aux politiques d'achat avec 4 personnes dédiées à l'accompagnement des acheteurs.

Un conventionnement avec les facilitateurs, pluriannuel, permet l'animation globale du dispositif en lien avec les acheteurs publics et privés et l'ensemble des acteurs de l'insertion /emploi/formation ainsi que l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de leurs obligations.

En 2019, la région Grand Est a utilisé l'expérimentation achats innovants pour développer un outil d'analyse fine et de données consolidées sur l'empreinte économique et géographique de ses achats avec l'Association des Paralysés de France.



Ressources pour aller plus loin

- Points de RepèreESS du RTES n°5 [Marchés publics & ESS](#), actualisé en février 2020, n°8 [Commerce équitable et collectivités](#), juin 2020, et n°9 sur [les SPASER](#), mars 2021.
- Les conférences en ligne du RTES sur [les SPASER](#) (19 novembre 2019) et sur les [marchés réservés](#) (5 juin 2018)
- La plateforme de mise en relation [Le marché de l'inclusion](#), l'annuaire national [Handeco](#) et l'annuaire des SIAE [Grafie](#)
- Guide [Marchés publics inférieurs à 40 000 € H.T. Moins de formalités, plus d'opportunités !](#) du Médiateur des entreprises, février 2020
- Illustrations [Vers une commande publique responsable](#), APES, 2020.
- Rapport du CESE, [Commande publique responsable, un levier insuffisamment exploité](#), Patricia Lexcellent, mars 2018.

Mobiliser les fonds européens en faveur de l'ESS

En France, les conseils régionaux sont autorité de gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Les régions gèrent ainsi, aux côtés des conseils départementaux et/ou de l'Etat, le FSE+ (le fonds social européen +), le FEDER (le fonds européen de développement régional) et le FEADER (le fonds européen agricole pour le développement rural).

Les FESI sont un levier de financement important pour l'ESS et contribuent à la réalisation de nombreuses initiatives dans des domaines aussi variés que l'emploi, l'énergie, le transport, la création d'entreprise, la recherche et l'innovation, par exemple l'innovation sociale. De fait, les régions ont un rôle important à jouer en matière d'accessibilité des acteurs de l'ESS à ces fonds européens.

Communiquer sur l'opportunité de mobiliser les FESI

- Favoriser la **transversalité** et la transmission d'informations entre les services de gestion des fonds européens et les services en charge du développement de l'ESS afin de faire connaître les appels à projets aux acteurs de l'ESS régionaux ;
- Valoriser les initiatives de l'ESS accompagnées par les FESI dans la **communication générale et spécialisée** de la région.
- Faire connaître **les ressources** sur lesquelles les acteurs de l'ESS peuvent s'appuyer pour mobiliser les FESI (en référencant par exemple sur un site les structures d'appui pour l'aide au montage de dossiers).

Accompagner les structures ESS à la mobilisation des FESI

- Au travers du **soutien à des structures d'accompagnement** spécialisées dans la mobilisation de fonds européens ou par la création de **dispositifs portés directement par la région**, les collectivités régionales peuvent faciliter la mobilisation des FESI pour les structures de l'ESS.

La **région Nouvelle-Aquitaine** a par exemple fait le choix d'avoir un instructeur au sein même de la Direction ESS : une chargée de mission qui accompagne les porteurs de projets et instruit les dossiers.

Cela permet une connaissance et analyse des projets approfondie, la sécurisation de la réussite du projet et de sa pérennisation, la mobilisation de partenaires adaptés et une articulation facilitée entre les fonds de la Région et les fonds européens.

La région Nouvelle-Aquitaine finance aussi le **Laba**, pôle de compétences spécialisé dans les financements européens dans le secteur des industries créatives et culturelles.

Incrire l'ESS dans le Programmes Opérationnels Régionaux (POR)

- S'assurer de l'éligibilité des structures ESS aux différentes actions, par exemple en précisant que les structures juridiques de l'ESS répondent à la définition de la PME au sens européen : associations, structures coopératives (dont SCIC et SCOP), et entreprises titulaires de l'agrément «entreprises solidaires d'utilité sociale».
- Consacrer une ou des fiches-actions spécifiques au développement des structures de l'ESS.

En Bretagne, le Feder mobilisé pour le soutien aux TAGS via la CRESS

En Bretagne, une fiche action *Accompagner le développement d'activités socialement innovantes et de l'économie sociale et solidaire* a été créée en cours de programmation 2014/2020. Cette fiche-action vise à accompagner les structures porteuses de programmes d'action favorisant le développement d'activités économiques d'utilité sociale et répondant aux besoins du territoire. Elle a été élaborée en coconstruction avec les acteurs, afin de soutenir les actions d'accompagnement aux porteurs de projets portées par les TAGS (propulseurs d'entrepreneuriat collectif). La CRESS Bretagne porte l'action et l'avance de trésorerie pour les 4 TAGS financés qui n'auraient jamais pu le faire en direct.





Faciliter l'accès aux plus petites structures de l'ESS

Les régions peuvent créer des dispositifs spécifiques pour les plus petites structures de l'ESS dont ni la trésorerie, ni les ressources humaines ne permettent de répondre aux appels à projets "classiques" des POR. Plusieurs régions ont ainsi développé des **dispositifs Micro-projets**, comme la **région Grand Est** où le dispositif microprojets est porté par la CRESS Grand Est (action financée sur l'Axe 2 du POR FSE Alsace sur la programmation 2014/2020). Le dispositif finance des actions innovantes dans l'ESS et la création d'emplois ainsi que des expérimentations essaimables.



S'appuyer sur les réseaux d'acteurs

Afin de favoriser la diffusion de l'information auprès des acteurs de l'ESS mais aussi sensibiliser et former les acteurs à mobiliser du POR, il est particulièrement important de travailler avec les réseaux d'acteurs : les CRESS, les réseaux sectoriels, etc. Il peut également être utile de s'appuyer sur ces réseaux pour l'évaluation des dossiers et projets.

En région Grand-Est les projets présentés dans le cadre du dispositif microprojets sont ainsi évalués par un comité de sélection composé de la CRESS, de collectivités territoriales et de France Active.



Faciliter la gestion et éviter les problématiques de trésorerie

Avance de trésorerie conséquente, utilisation de **forfaits OCS** (option coûts simplifiés), développement d'outils et d'instruments financiers en lien avec **France Active** notamment, mobilisation possible des **fonds d'assistance technique** par les collectivités et par les CRESS pour accompagner les porteurs de projets,... autant de leviers que les régions peuvent mobiliser pour faciliter la gestion administrative des FESI.



Faciliter l'inscription des acteurs de l'ESS dans des programmes européens

- Mobiliser l'expertise interne des services de la région pour la veille sur les programmes européens ou la mise en relation avec des partenaires européens (par exemple via les bureaux Europe des régions).
- Prendre en charge la phase de montage de projets.

Le dispositif AMPLI de la région Nouvelle-Aquitaine



Fort de l'expérience acquise via la gestion des ex mesures 10b et 4.2.3, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a créé le dispositif AMPLI. Cette aide cible en priorité les structures qui se créent, et intervient après une étude de faisabilité et avant le démarrage de l'activité.

Il s'agit d'une aide au fonctionnement de 20 000€ qui finance la phase de structuration, de consolidation du modèle économique et la création du premier emploi sur l'activité, avec une avance de 60 %, indispensable pour les projets de l'ESS en lancement. Cette aide s'inscrit dans un parcours partenarial avec les acteurs de l'accompagnement de l'ESS (CRESS, France Active, DLA, incubateurs, Urskop...) qui garantit la qualité de l'orientation et de l'accompagnement. 122 projets ont été accompagnés de 2015 à 2019, tels : ZE DRIVE (drive zéro déchets) ; un tiers lieu dédié au matériau bois à Bordeaux ; une activité de slow tourisme «Escapades insolites» par le vélo, etc.

En Hauts-de-France, le dispositif FRAPPE



Le **FRAPPE** est un dispositif d'accompagnement à l'ingénierie des porteurs de projets sur les programmes sectoriels européens qui intervient sur deux axes. Le **FRAPPE consulting** est une aide aux porteurs de projets régionaux souhaitant participer à des projets d'envergure européenne en tant que coordinateur, chef de file ou leader, pour le montage et/ou le suivi de projets. La région finance des journées de consultant qui peuvent porter sur différents points du dossier (l'aide à la définition du projet, l'appui à la recherche de partenaires, des conseils méthodologiques, l'aide à la définition de l'impact, etc.). Le **FRAPPE subvention** est une aide aux porteurs de projets « primo-accédants » pour développer des partenariats. Plafonnée à 6000€ cette aide permet de soutenir les déplacements nécessaires pour échanger avec les partenaires européens, définir les accords de consortium, réaliser des traductions.

Ressources pour aller plus loin

- RepèreESS du RTES [Europe & ESS, enjeux et leviers d'actions pour les collectivités locales](#), 2018
- Retour sur le séminaire RTES du 23 janvier 2020 : [Comment favoriser la prise en compte de l'économie sociale et solidaire \(ESS\) dans la rédaction des POR et faciliter l'accès des structures de l'ESS aux fonds structurels ?](#)
- Page Europe de l'Avise : <https://www.avise.org/territoires/europe>
- Site de l'ANCT «L'Europe en France» : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>



Transition écologique et énergétique & ESS

En tant que cheffes de file de l'action climatique et énergétique, les régions ont un rôle majeur à jouer pour impulser une transition écologique et énergétique ambitieuse et vectrice de résilience territoriale. La région de par ses compétences peut influer sur les principaux secteurs d'activités

émetteurs de gaz à effet de serre : transport, agriculture, bâtiment, industrie.

Acteurs pionniers de la transition écologique, les structures de l'ESS sont des partenaires incontournables des régions.

Intégrer les acteurs de l'ESS dans l'élaboration du SRADDET

Les régions peuvent associer les acteurs de l'ESS à l'élaboration de leur **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, outil de planification transversal détaillant les objectifs climatiques et énergétiques des régions.

Orienter les aides économiques en faveur de la transition

Les régions peuvent également développer les **éco-conditionnalités** et **socio-conditionnalités** de leurs aides aux entreprises et aux particuliers, par exemple en matière de rénovation des bâtiments (performance énergétique, matériaux bio-sourcés, mise en place d'un système de production d'énergies renouvelables,...).

En tant que gestionnaires des fonds européens structurels d'investissement (FESI), les conseils régionaux peuvent flétrir ces fonds vers les structures de l'ESS concourant à la transition écologique (voir la fiche ^{n°12}), notamment ceux du programme européen Leader, concernant la politique agricole et de développement rural (voir la fiche ^{n°9}).

Assurer l'exemplarité de la région

Les régions peuvent utiliser les leviers de la commande publique responsable (voir la fiche ^{n°11}), par exemple pour l'alimentation des bâtiments régionaux en électricité renouvelable locale et coopérative, et pour mettre en place un plan de rénovation thermique et de production d'énergies renouvelables sur leurs bâtiments, en lien avec des acteurs de l'ESS.

Elles peuvent renouveler la flotte de véhicules régionaux et développer des parkings à vélos pour les déplacements de leurs agents, ou promouvoir un approvisionnement bio/local dans la restauration collective des lycées (voir la fiche ^{n°9}).

Autre levier possible, l'approvisionnement en équipements réemployés (comme prévu par la loi AGEC).

Soutenir les acteurs de la mobilité durable et inclusive

Les régions peuvent accompagner les acteurs de la mobilité durable et inclusive par un soutien aux associations de promotion des mobilités douces, aux plateformes de covoiturage et de mobilité solidaire, et aux coopératives ferroviaires (voir la fiche ^{n°16}).

L'ESS dans la feuille de route «Neo Terra» de la région Nouvelle Aquitaine

La région de Nouvelle Aquitaine a adopté en 2019 une feuille de route «Néo Terra» dédiée à la transition environnementale et climatique. Articulée autour de grands principes et d'objectifs précis couvrant 11 ambitions, elle renvoie, pour certains objectifs, directement ou indirectement aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le conseil régional souhaite ainsi «faire de la région un territoire de création d'entreprises sociales et solidaires» et par exemple s'appuie sur les acteurs de l'ESS pour «favoriser le tri, le réemploi et le recyclage» en disposant notamment de «100 ressourceries pilotées par des acteurs de l'ESS». Il est également prévu de «soutenir massivement les achats publics éco-socio-responsables auprès des entreprises vertueuses du territoire».



Soutenir les acteurs solidaires de l'économie circulaire

Les acteurs de l'ESS sont pionniers dans les filières de recyclage et de réemploi (papier, textile, déchets électroniques,...). Dans le cadre de l'obligation légale faite aux collectivités territoriales de mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets à partir de 2023 (loi TECV), les Régions doivent planifier le maillage sur leur territoire d'installations de valorisation des biodéchets. Elles peuvent également soutenir le développement d'une filière régionale de consigne pour réemploi (emballages en verre, vente à emporter,...) notamment en soutenant les porteurs de projets de réemploi locaux et le développement d'une filière logistique.

En Bretagne, la région soutient le **réseau régional ESS et économie circulaire**, cofinancé par l'ADEME et porté par la CRESS Bretagne, qui vise notamment à accompagner la montée en compétences des acteurs de l'ESS sur des filières émergentes et à favoriser l'émergence de nouvelles filières et activités.

S'appuyer sur les acteurs de l'ESS pour accompagner les ménages en précarité énergétique

En tant que pilotes du service public de la performance énergétique de l'habitat, les régions peuvent faire appel aux acteurs de l'ESS, qui développent de nombreuses solutions pour prévenir ou lutter directement contre la précarité énergétique, tels que **Dorémi**, qui souhaite rendre accessible à tous la rénovation complète et performante des maisons individuelles. Cette entreprise agréée ESUS développe des partenariats avec plus de 50 collectivités partenaires et est soutenue par les régions Nouvelle Aquitaine et Centre Val-de-Loire. On peut également citer **Echobat Développement**, un réseau d'acteurs de l'éco-construction solidaire soutenu par la région Pays-de-la-Loire.

Soutenir le développement de projets de production d'énergies renouvelables citoyens

- en finançant les réseaux régionaux d'énergies renouvelables citoyennes accompagnant les projets locaux,
- en apportant un appui en ingénierie territoriale aux porteurs de projets,
- en soutenant directement ces projets, en finançant des études préalables et en contribuant à l'investissement des acteurs locaux ou en participant au capital de SCIC.

Un soutien à l'animation de projets d'énergies citoyens en Bourgogne-Franche-Comté



Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME ont lancé en 2018 pour 3 ans un appel à projets pour le soutien d'une animation régionale permettant le développement de projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens dans la région. La région accompagne par cet appel à projets la mise en place d'un réseau régional et l'animation d'un écosystème d'acteurs, des actions permettant un accompagnement des porteurs de projets, des actions de sensibilisation des publics cibles tels que les collectivités, les citoyens, les organismes privés, ou encore des actions de communication visant à valoriser des projets et capitaliser des expériences.



En Occitanie, 1€ Citoyen = 1€ Région

La région Occitanie s'est engagée à devenir la première Région à énergie positive d'Europe, en 2050. Ce défi implique notamment de multiplier par trois la production d'énergies renouvelables.

Depuis 2014, l'appel à projets « Énergies coopératives et citoyennes », renouvelé en 2020, a permis de soutenir 63 lauréats. Grâce à ce dispositif, la Région mobilise différents outils d'intervention complémentaires. Les projets lauréats peuvent ainsi bénéficier d'une aide aux études de faisabilité (jusqu'à 35 000 € par lauréat) subventionnées par l'ADEME et la Région, ainsi que d'une aide à l'investissement, sous forme de prime à la participation citoyenne, à hauteur de 1€ Région pour 1€ Citoyen (jusqu'à 100 000 € par porteur de projet). Au total, 1 million € d'aides régionales ont été attribuées dans ce cadre de l'aide à l'investissement, et ont permis de réaliser plus de 3 millions € d'investissement. S'ajoutent à ce dispositif d'autres appels à projets, et des opérateurs pour aider les porteurs de projets tels que le réseau Énergies Citoyennes Locales et Renouvelables – EC'LR.

Ressources pour aller plus loin



- [Ma région en action - leviers pour une transition écologique et juste](#), Réseau Action Climat, mai 2021
- Dossier [Transition énergétique](#) sur le site de l'Avise
- Livret spécial « Transition écologique » du dossier d'outillage [Plaidoyer pour les élections territoriales](#), ESS France
- [L'action écologique des régions](#), La Fabrique écologique, 2021
- Guide [Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable](#), Énergie Partagée, 2017
- Wébinaire RTE/Énergie partagée [“Les politiques d'ESS, un levier pour les projets d'énergie renouvelable citoyens”](#), 15 novembre 2018 et le retour sur le séminaire RTE/Energy Cities [“Transition énergétique citoyenne”](#) du 16 juin 2016
- [Carteco](#), la carte interactive des acteurs de l'ESS qui font la transition écologique, ESS France, 2021 (sur 7 régions pilotes aujourd'hui).

Favoriser la coopération économique territoriale

Caractérisée par un fort ancrage territorial, l'ESS participe au développement endogène des territoires.

Dans le cadre de leur politique de développement économique, (voir la fiche n°5), les régions peuvent favoriser les dynamiques de coopération économique territoriale entre tous les acteurs locaux (de l'ESS, de l'économie classique,

collectivités territoriales, centres de recherche, etc.).

Elles peuvent notamment soutenir les démarches collectives dans les territoires, les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), les groupements de coopération et la structuration de filières en Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC).

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Soutenir les dynamiques locales d'acteurs

Les conseils régionaux peuvent soutenir, en complémentarité avec les CRESS, les dynamiques locales d'acteurs qui cherchent à promouvoir l'ESS et accompagner son développement.

Pour exemple, la **région Bourgogne-Franche-Comté** soutient le **Générateur BFC**, collectif de structures ESS qui accompagne les territoires dans leurs projets ESS.

Le soutien de la région peut aussi s'inscrire dans le cadre du dispositif **Fabriques à initiatives** porté par des structures de l'accompagnement telles que **CAPI Corsica**, soutenue par la **Collectivité de Corse**.

Appuyer les dynamiques de coopération territoriale telles que les démarches émergentes et existantes de PTCE

Les conseils régionaux peuvent soutenir les **coopérations multi-acteurs** (collectivités, entreprises de l'ESS, acteurs de la recherche, ...) en vue de faire émerger une dynamique entrepreneuriale et de nouvelles activités économiques sur un territoire.

Elles peuvent notamment appuyer les démarches de **Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)**. Inscrits dans la loi ESS de 2014, les PTCE constituent une démarche de coopération territorialisée, multi-acteurs, contribuant à la structuration de filière ou d'un écosystème territorial.

Une dynamique de soutien à l'émergence et au développement des PTCE est relancée à l'été 2021 à l'échelle nationale.

Les régions peuvent appuyer cette démarche localement, en dédiant une ingénierie d'accompagnement spécifique à l'émergence de PTCE. Elles peuvent également soutenir les PTCE existants, notamment en soutenant leur **animation**, par des financements souples et inscrits dans le temps, sur les fonctions de Recherche & Développement ou en facilitant les échanges de pratiques entre PTCE.

L'**inscription** des PTCE dans leur **stratégie régionale de l'ESS et dans les schémas régionaux** (Schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Programmes opérationnels régionaux (POR)) est également un levier important pour leur développement. Elle facilite l'engagement des autres niveaux de collectivités en soutien aux PTCE.



L'AMI Initiatives territoriales en Grand Est

Cet appel à manifestation d'intérêt du conseil régional vise à accompagner, par le biais de subventions d'investissement et de fonctionnement, la structuration de démarches collectives novatrices se développant sur les territoires, génératrices d'activités économiques non délocalisables. Il s'adresse à des collectivités ou acteurs de l'ESS portant un projet collectif en phase de structuration, et nécessitant une étape de consolidation, ou un projet collectif déjà structuré et créateur d'une nouvelle activité ou dans le cadre d'un essaimage ou changement d'échelle.



Les pôles ESS bretons

Créés en 2008, ces 19 pôles animés par la CRESS Bretagne et soutenus par le conseil régional rassemblent les acteurs de l'ESS autour d'enjeux de promotion de l'ESS et de soutien à l'émergence de projets, notamment collectifs, en animant des actions partenariales sur des filières ou secteurs d'activités.



Le dispositif ACTE en Hauts-de-France

Le dispositif «Accélérateur de coopérations territoriales économiques» (ACTE) de la région Hauts-de-France vise à soutenir des projets de coopération multi-acteurs quel que soit leur niveau de maturité, en vue de créer de nouvelles activités économiques, de nouveaux services sur les territoires et de répondre à des besoins non couverts.

S'adressant aux entreprises de l'ESS, aux EPCI (à fiscalité propre) de plus de 15 000 habitants ou regroupements d'EPCI, ce dispositif permet une subvention comprise entre 15 000 et 60 000 euros, avec une bonification pour les projets de coopération situés dans les territoires ruraux ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Le soutien aux groupements d'employeurs de la région Occitanie

En 2019, la région a mis en place un dispositif d'aides directes en faveur des groupements d'employeurs dans leurs deux premières années d'existence et aide aussi ceux de plus de trois ans à se pérenniser au travers de nouveaux projets.

Pour accompagner la promotion de ce mode d'emploi innovant, la région verse une subvention annuelle au Centre de ressources des groupements d'employeurs (CRGE) créé en 2008.

Favoriser et accompagner les démarches de **coopération** et de **mutualisation**

Au-delà des PTCE, les régions peuvent également accompagner d'autres démarches de coopération et de mutualisation tels que les **tiers lieux**, les **coopératives d'activités et d'emplois**, les **Groupements d'Intérêt Économique** (GIE), permettant de développer des projets d'envergure avec des entreprises classiques, ou encore les **Groupements d'employeurs** (GE) permettant à des structures de mutualiser une partie de leurs ressources humaines sur un territoire.

Par exemple, la **région Nouvelle Aquitaine** a mis en place un **appel à projets «soutien aux groupements d'employeurs»**, appuyant la création et le développement de GE mais aussi la réalisation d'investissements structurants et/ou innovants et la création d'emplois partagés en GE.

Les régions peuvent également dans les modalités de leurs appels à projets, favoriser les réponses collectives d'acteurs.

Soutenir la structuration de filières en SCIC

La SCIC est une forme entrepreneuriale particulièrement adaptée à la structuration des filières ainsi qu'aux mutations de certains modes de production. Elle peut en effet associer les différents acteurs d'une filière : producteurs, transformateurs, consommateurs. Les régions peuvent accompagner l'émergence de ces SCIC au travers de différentes modalités : étude de faisabilité, financement, participation au capital (voir fiche [n°5](#)).

Ressources pour aller plus loin



- Étude collective [Relancer les PTCE : diagnostic et propositions](#), portée par le Labo de l'ESS, décembre 2020
- RepèreESS du RTES [Les rôles des collectivités territoriales dans les dynamiques de PTCE](#), 2016
- Points de RepèreESS du RTES [Les SCIC & les collectivités](#), actualisé en 2019
- [Guide pratique de la coopération économique en économie sociale et solidaire](#), CRESS Pays de la Loire, 2019
- Le site de l'[Institut des Territoires Coopératifs](#)

Coopération européenne et internationale & ESS

Coopération décentralisée, coopération européenne, soutien aux acteurs de solidarité internationale, promotion de la mobilité internationale, coopération économique, action d'urgence humanitaire...autant d'actions sur lesquelles les régions peuvent impliquer et

accompagner les structures de l'ESS. L'action extérieure des collectivités doit s'inscrire depuis 2016 dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces ODD sont un référentiel commun intéressant entre acteurs de l'ESS et de la coopération internationale.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Favoriser l'interconnaissance et la transversalité entre services de l'ESS et de la coopération internationale

Favoriser l'interconnaissance et le transfert de compétences entre services de l'ESS et de la coopération internationale permet d'identifier les acteurs de l'ESS du territoire pouvant apporter leurs savoir-faire dans les coopérations internationales.

Pour favoriser les coopérations, un **poste de chargé des relations européennes et internationales** a par exemple été développé au sein du service ESS de la direction de l'économie et de l'innovation de la **région Occitanie**.

Co-construire et développer des partenariats multi-acteurs

Les collectivités peuvent jouer le rôle de **catalyseur des dynamiques collectives** entre collectivités, structures et citoyens :

- En impliquant les acteurs de l'ESS des territoires du partenariat dès la conception de la coopération : diagnostic partagé, co-élaboration des objectifs, du plan d'action et des indicateurs d'évaluation.
- En impliquant les acteurs de l'ESS dans les coopérations, en lien avec une diversité d'acteurs : collectivités territoriales, structures et réseaux de la coopération internationale, établissements de formation, entreprises, citoyens, etc.

Mobiliser les acteurs de l'ESS et leurs capacités d'innovation

Insertion professionnelle, commerce équitable, circuit court alimentaire, gestion des déchets, énergies renouvelables, implication citoyenne, innovation sociale, etc. : les structures de l'ESS interviennent dans de nombreux champs d'activité susceptibles d'intéresser les territoires partenaires et/ou pouvant répondre aux objectifs du projet de coopération.

- Mobiliser les structures de l'ESS de son territoire lors de l'accueil de délégations étrangères et solliciter leur expertise.
- Proposer aux territoires partenaires d'associer les acteurs de l'ESS de leur territoire est un bon moyen pour légitimer des acteurs émergents porteurs d'expérimentations et contribuer ainsi à leur reconnaissance par les acteurs publics.

La région Normandie et le Gouvernorat de Médenine mobilisent les acteurs de l'ESS pour répondre aux enjeux alimentaires



Un des axes de la coopération entre la région Normandie et le Gouvernorat de Médenine (Tunisie) vise l'instauration d'activités agricoles durables et le développement de l'autosuffisance alimentaire du village de Dkhila. Cette action se traduit par la mobilisation de deux salariés de l'association *1pacte* qui gère l'éco-domaine du Londel (structure d'insertion par l'activité économique normande), pour une formation aux techniques du maraîchage bio, de la permaculture et de l'agroécologie en zones arides auprès de 50 femmes sans emploi du village de Dkhila. Les actions menées s'appuient sur la ferme associative de Dkhila et permettent de démontrer la pertinence de ce modèle pour l'autosuffisance alimentaire et comme vecteur d'émancipation des habitant.e.s.

Coopération région Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Québec autour des processus de coopération territoriale



Après avoir reçu une délégation québécoise en France, des élus et des techniciens des conseils régionaux de Bretagne et d'Aquitaine, les Pôles ESS des pays de Vannes et Redon, la CRESS Bretagne et le PTCE Sud Aquitaine sont partis en 2014 à la découverte du fonctionnement des entreprises d'économie sociale québécoises et de la coopération entre acteurs et élus. Ce voyage d'études a permis une montée en compétence collective et réciproque sur les processus de coopération territoriale et a alimenté une [publication sur la coopération territoriale](#).

Incrire l'ESS comme axe structurant des accords de coopération

Que ce soit à travers l'objectif de mobilisation d'acteurs locaux ou un axe en tant que tel visant le développement de l'ESS sur les territoires, inscrire l'économie sociale et solidaire au cœur du cadre de coopération est encore le meilleur moyen de lui garantir visibilité et légitimité sur les territoires concernés.

Favoriser la montée en compétences et la mise en réseau des acteurs de la solidarité internationale

La région peut par exemple soutenir la création de réseau multiacteurs à l'échelle régionale, organiser des rencontres régionales de la coopération et de la solidarité internationale, et lancer des appels à projets pour soutenir les initiatives locales de solidarité internationale.

Favoriser les coopérations internationales des acteurs de l'ESS

- Incrire la dimension internationale dans le plan d'action ESS de la région.
- Mettre en place des appels à projets spécifiques sur les coopérations internationales à dimension ESS.
- Intégrer la dimension internationale comme levier de structuration et développement économique des structures de l'ESS.

L'ESS au coeur des coopérations entre la région Occitanie et la région de l'Oriental au Maroc



Depuis 2017 un axe dédié au développement de l'économie sociale et solidaire est au cœur du partenariat entre ces deux régions, autour de trois priorités thématiques :

- offre d'accompagnement à la création, au développement et au changement d'échelle des coopératives ;
- formation en entrepreneuriat social pour les publics jeunes ;
- renforcement des capacités des acteurs de l'ESS.

Nouvelle-Aquitaine : projet de coopération interrégionale dans le cadre du dispositif européen Cosme



La région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires du territoire se sont mobilisés auprès des communautés autonomes de Navarre et de Murcie en Espagne et de la municipalité de Hoce-Slivenica en Slovénie pour répondre à l'appel à projets « Social Economy Mission » du programme européen COSME en proposant le projet SECONet (Social Economy Collaborative Network). Durant un an les partenaires vont consolider un réseau collaboratif inter-régional d'acteurs, à travers des échanges de bonnes pratiques, visites de terrain, études de cas...

Les acteurs ESS de la Nouvelle-Aquitaine sont associés à ce travail dans la durée (CRESS, INAE, PTCE Sud Aquitaine, Cap solidaire, ATIS, ADI...). Tous les partenaires du projet devraient participer au Forum national de l'ESS à Niort en octobre 2021.

Ressources pour aller plus loin

- RepèreESS du RTES [Coopération et solidarité internationales & ESS](#), 2019
- RepèreESS du RTES [Europe & ESS, enjeux et leviers d'actions pour les collectivités locales](#), 2018
- Guide [Tandems solidaires un dispositif d'éducation à la citoyenneté mondiale au service des territoires](#), BFC International, 2021
- [L'économie sociale et solidaire, un atout pour la coopération décentralisée](#), AFD, Région Ile-de-France et ARENE, 2013.



Mobilité durable & ESS

Elément clé pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes, la mobilité est également un enjeu écologique majeur (les transports sont le premier émetteur de gaz à effet de serre).

Les conseils régionaux sont chefs de file en matière d'intermodalité et en charge depuis 2019 des mobilités actives et partagées, au-delà des compétences interurbaines routières

et ferroviaires. Les transports représentent le premier poste budgétaire des régions. Celles-ci doivent organiser des coopérations entre territoires, et assurer un maillage équilibré en offres de transports durables.

Les conseils régionaux peuvent s'appuyer sur les acteurs de l'ESS qui apportent des solutions innovantes pour une mobilité inclusive et durable.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Coconstruire la politique et impliquer les associations de mobilités durables

- Coconstruire la politique en matière de transport inter-urbain, en s'appuyant par exemple sur les associations d'usagers des transports régionaux via leur participation au sein des **comités de ligne**, ou en mobilisant les associations régionales d'écomobilité et de protection de l'environnement.
- Soutenir les nombreuses structures de sensibilisation et d'apprentissage à une mobilité durable. Les régions peuvent aussi contribuer à faire connaître et faire appel aux acteurs de l'ESS dans le cadre de campagne de communication ou dans l'organisation d'événements et rencontres professionnelles afin d'encourager l'usage des modes de déplacement alternatifs à l'automobile individuelle.

Utiliser les leviers de la commande publique responsable pour cibler les structures de l'ESS

Dans le cadre de leurs achats publics en matière de mobilité (rames de trains, aménagements extérieurs des gares, ...), les conseils régionaux peuvent notamment intégrer des clauses sociales et environnementales (voir la fiche n°11).

Construire un plan vélo avec les acteurs de l'ESS

L'élaboration d'un plan vélo permet d'agir en transversalité sur plusieurs politiques régionales, en lien avec les acteurs de l'ESS:

- aménagement du territoire avec le déploiement de pistes cyclables et stationnements vélos ;
- éco-tourisme avec le développement de véloroutes et voies vertes (voir la fiche n°7) ;
- développement économique et économie circulaire par la structuration de filières de services dans la construction, réparation, réemploi, recyclage de vélos ;
- éducation à l'environnement en faisant appel à des associations d'éducation populaire.

Le programme Alvéole pour financer des places de stationnement vélo



Le programme Alvéole porté par la Fédération des usagers de bicyclettes (FUB) permet à de multiples bénéficiaires, dont les conseils régionaux, de financer à hauteur de 60% la création de places de stationnement vélo à proximité des pôles d'intermodalités, des établissements scolaires et universitaires ainsi que sur l'espace public. Il finance également intégralement l'accompagnement des usagers, via des actions de sensibilisation à l'écomobilité par le réseau d'associations FUB (apprentissage du vélo, ateliers d'autoréparation,...).



Soutenir les plateformes de covoiturage, d'autopartage, et de mobilité solidaire

Dans une logique d'intermodalité avec les transports ferroviaires régionaux, les régions peuvent mettre en place un mécanisme régional de covoiturage ou s'impliquer dans les plateformes d'autopartage et de mobilité existantes portées par des structures de l'ESS, telles que le réseau coopératif d'autopartage **Citiz**.

S'adressant principalement aux personnes en difficulté sociale ou professionnelle, les plateformes de mobilité solidaire quant à elles proposent des conseils, formations et accompagnements personnalisés aux personnes qui le souhaitent (prêt de véhicule, co-voyage, transport à la demande, etc.).



Développer les alternatives aux transports physiques

Soutenir les **espaces de coworking**, les **tiers-lieux de proximité** et encourager le développement du **télétravail**.



Soutenir le développement de coopératives ferroviaires

Face à l'abandon de nombreuses lignes désertées et dans l'optique de l'ouverture à la concurrence des TER, les conseils régionaux peuvent participer au développement ou à l'émergence de coopératives ferroviaires, comme par exemple **Railcoop**, en impulsant une dynamique aux côtés des usagers, cheminots, et collectivités volontaires.



Encourager les acteurs d'une logistique de proximité

Les conseils régionaux peuvent promouvoir le développement de chaînes logistiques régionales durables, notamment par leur inscription au sein des SRADDET.

Ils peuvent également soutenir le développement de conciergeries de quartiers et de structures ancrées dans le territoire impliquées dans le dernier kilomètre de livraison et la cyclologistique.

La plateforme de covoiturage **OuestGO.fr** en Bretagne



En 2018, la région Bretagne a lancé **OuestGo.fr**, une nouvelle plateforme de covoiturage financée par des collectivités locales et pouvoirs publics. Réalisée en licence libre (opensource) par Mobicoop, la coopérative de la mobilité partagée, cette plateforme est entièrement gratuite et vise avant tout promouvoir le covoiturage sur des trajets domicile/travail ainsi que le covoiturage solidaire.

Elle est pensée comme un outil d'animation pour les collectivités afin qu'elles puissent promouvoir la pratique, inciter au covoiturage selon leurs compétences et enjeux, et proposer la possibilité d'un service d'accompagnement personnalisé et humanisé à leur citoyens. OuestGo.fr vise à renforcer l'intermodalité avec les outils de transports publics pour permettre l'usage combiné des différents modes de transport et la complémentarité de l'offre.

Railcoop, la première coopérative ferroviaire en France



Créée en 2019, cette SCIC souhaite développer des connexions ferroviaires directes province-province afin de contribuer au désenclavement des territoires, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché ferroviaire. Elle souhaite faire circuler ses premiers trains de marchandises dès 2021 et de voyageurs dès 2022. Railcoop se veut complémentaire du service public, en développant des liaisons qui ne sont pas, ne sont plus ou ne sont que partiellement fournies par la SNCF, en valorisant les infrastructures inexploitées du rail en France.

Elle compte de nombreuses collectivités sociétaires (communautés d'agglomération, conseils départementaux) tandis que le conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes va aider la SCIC à acquérir 9 anciennes rames de TER pour la liaison Bordeaux-Lyon que Railcoop souhaite réouvrir en 2022.

Ressources pour aller plus loin



- [Ma région en action - leviers pour une transition écologique et juste](#), Réseau Action Climat, mai 2021
- Dossier "[mobilité durable](#)" du site de l'Avise
- Livret spécial «Transition écologique» du dossier d'outillage, [Plaidoyer pour les élections territoriales](#), ESS France

Soutien à la vie associative

La vie associative est source de développement local, facteur de lien social et de vitalité démocratique. Créatrices d'emplois territorialisés, les associations sont également reconnues pour leur connaissance fine des situations de terrain, leurs réponses socialement innovantes apportées localement et leur grande réactivité.

L'appui des conseils régionaux s'inscrit dans le cadre de leur politique de soutien à l'ESS et à la vie associative, mais également dans le cadre de nombreuses autres politiques, telles que les politiques culturelles, de jeunesse, d'éducation populaire et des sports, qui sont depuis la loi NOTRe des "compétences partagées" entre les différents échelons de collectivités.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Soutenir l'emploi associatif

- Mettre en place une aide à l'emploi associatif
- Abonder le dispositif local d'accompagnement (DLA)
- Soutenir les démarches de coopérations et de mutualisation telles que groupements d'employeurs, les collectifs artistiques, réseaux solidaires, pôles de coopération associatifs, ...



Encourager la professionnalisation des associations et la formation des bénévoles

Les régions peuvent soutenir la structuration des têtes de réseau régionales, véritables centres de ressources pour les associations. L'engagement bénévole étant à la fois source d'émancipation individuelle et de développement pour la société, les régions peuvent également encourager la formation des bénévoles et soutenir les projets collectifs favorisant l'accès à la formation.



Fonds pour la vie associative de la région Bretagne

Dans le cadre d'un appel à projets Etat-Région, le conseil régional de Bretagne qui est responsable depuis 2021 de la formation des bénévoles associatifs, propose d'apporter un soutien financier pour former les bénévoles élus ou responsables d'activités. Ce fonds vise à doter ces bénévoles des compétences nécessaires pour mettre en œuvre les actions menées par les structures associatives, en particulier sur les « fonctions supports » : RH, comptabilité...

Grand Est Emploi Associatif



Afin de soutenir la création d'emplois associatifs et plus largement de l'ESS, le conseil régional de Grand Est a mis en place une aide permanente pour la création d'emplois de développement, d'encadrement ou de coordination.

Il s'agit d'une aide forfaitaire à l'emploi sur 3 ans de 20 000 € pour un CDI à temps plein. Un forfait bonus de 4000 € peut être accordé pour l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans ou pour les Groupements d'Employeurs Associatifs afin d'encourager la mutualisation de poste.

La Région fait appel à l'expertise de l'écosystème de l'ESS pour accompagner l'instruction des dossiers (DLA, CRESS, Mouvement associatif, financeurs solidaires...). La aide régionale est conditionnée à la mise en place d'un projet de formation adapté en lien avec le métier et/ou le projet professionnel du salarié.



Le soutien aux têtes de réseaux de la région Normandie

Dans le cadre de ce dispositif, la région Normandie accorde des subventions aux têtes de réseaux associatives et associations à vocation régionale afin d'accompagner leurs actions, et notamment celles autour de l'engagement des jeunes ou sur des thématiques en faveur de la citoyenneté.



Signer une Charte régionale d'engagements réciproques

Afin de coconstruire la politique en faveur de la vie associative et de structurer leur partenariat, les conseils régionaux, l'Etat et les associations peuvent signer une Charte régionale d'engagements réciproques.

Un comité de suivi peut être mis en place afin d'assurer le suivi des engagements avec des indicateurs.
(voir également la fiche n°11).



La Charte régionale d'engagements réciproques de La Réunion

Le conseil régional de La Réunion a signé en décembre 2017, aux côtés de la Préfecture, du Mouvement associatif et de 17 collectivités réunionnaises une Charte régionale d'engagements réciproques.

Faisant suite aux travaux engagés depuis janvier 2016 par groupe de travail pluri-partenarial, cette Charte propose 10 mesures concrètes telles que l'amélioration des modalités de subventionnement des associations ; l'accompagnement et la formation des dirigeants associatifs et bénévoles; le renforcement de la coordination des politiques associatives ; favoriser l'engagement des jeunes dans le monde associatif ; la mesure de l'impact des politiques publiques en faveur de la vie associative.

Son suivi est assuré par une mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) placée sous l'autorité du Préfet.



Sensibiliser les différents services aux spécificités associatives et adapter les outils de contractualisation

Les spécificités associatives restent mal connues, en particulier des services juridiques.

La **subvention** est le mode de financement le plus adapté aux acteurs associatifs, en soutenant l'initiative d'un acteur qui contribue par ses activités à l'intérêt général. Le conseil régional peut également utiliser le dossier unique de subvention dans un souci d'harmonisation.

(Voir également la fiche n°6).

Les **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs** permettent en général d'alléger les charges administratives et de faciliter la gestion de trésorerie des structures. Elles leur permettent également d'avoir davantage de visibilité et d'instaurer un



Covid-19: plan de soutien aux associations et à l'ESS de la région Bourgogne-Franche-Comté

Face à la crise sanitaire et ses conséquences économiques, plusieurs conseils régionaux se sont mobilisés pour soutenir les associations fragilisées. La région Bourgogne-Franche-Comté a ainsi mis en place en 2020 un plan de soutien «sur mesure» en partenariat avec les **DLA et France active**.

Un premier volet renforce les outils existants France Active et créé un nouveau dispositif pour les associations employeuses, le Prêt Relève Solidaire (PRS). Ce dernier a été mis en place avec la participation de la Banque des Territoires et des départements de la Nièvre et de l'Yonne.

Un second volet s'adresse aux associations non employeuses ou employeuses sous forme de subventions.

En 2021 la Région a ouvert un « Accélérateur à projets d'investissement ESS », pour soutenir les investissements des structures ESS. Les taux d'intervention ont été fortement augmentés (80% minimum sur les investissements matériels).



Soutenir les acteurs culturels, sportifs, et structures d'éducation populaire

Les régions peuvent financer et faire appel aux acteurs culturels et sportifs régionaux, et favoriser les démarches de coopération et de mutualisation.

Concernant les associations de jeunesse et d'éducation populaire, qui mettent en avant les pratiques et valeurs de l'ESS, les régions peuvent en particulier animer une dynamique d'intervention de ces associations au sein des lycées et intégrer l'éducation populaire et l'éducation au développement durable dans la formation professionnelle ainsi que celle des apprentis.

Ressources pour aller plus loin

- [Plaidoyer](#) du Mouvement associatif pour les élections régionales 2021
- Lettre papier du RTEC n°26 [ESS & Culture](#) et dossier complémentaire en ligne, mars 2016
- Dossier [ESS & culture](#), Avise, octobre 2019
- Les ressources en ligne d'Opale et notamment le [guide des relations entre associations et financeurs publics](#)
- [Accompagner les acteurs du sport dans le développement d'une SCIC](#), Ministère du Sport, 2019



Numérique & ESS

Face à la poussée hégémonique des GAFAM, les acteurs numériques de l'ESS portent un modèle différent fondé sur la coopération et le partage libre de connaissances et de compétences, en identifiant le numérique comme un moyen de répondre à des besoins sociaux non satisfaits. Alors que 13 millions de Français se sentent toujours exclus du numérique*, l'accès au

numérique pour tous, en termes de réseau des télécommunications et d'usage, fait l'objet d'une compétence partagée entre les conseils régionaux et départementaux.

Les régions peuvent se positionner comme accompagnateur, diffuseur et promoteur d'une transition numérique inclusive.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Initier des dynamiques partenariales et transversales

Afin de diffuser et promouvoir une transition numérique inclusive, les régions peuvent mettre en réseau l'ensemble des acteurs du numérique et les structures de l'ESS (ressourceries, MJC, Fablabs, centres sociaux, médiathèques, etc) pour réaliser un **diagnostic partagé** des besoins du territoire et structurer l'offre de services.

Elles peuvent créer des instances de participation comme le **conseil régional du numérique du Centre-Val de Loire**, ou participer aux **hubs territoriaux pour un numérique inclusif**.

Favoriser l'insertion socio-professionnelle par les formations au numérique

Le numérique constituant un secteur économique à fort potentiel en terme de créations d'emplois, les régions peuvent soutenir les structures de l'ESS qui font du numérique un tremplin professionnel en mettant en place des formations qualifiantes à destination des publics éloignés de l'emploi.

Des hubs territoriaux pour un numérique inclusif



Les Hubs sont des têtes de réseau de l'inclusion numérique sur les territoires en charge de la coordination, de l'appui et de la formation des aidants numériques. Il en existe aujourd'hui 11, positionnés à un échelon interdépartemental, lancés à la suite d'un appel à projets réalisé par la Banque des Territoires en lien avec la Mission société numérique.

Le hub travaille d'une part avec les collectivités sur le déploiement de dispositifs d'inclusion numérique - pass numérique, conseillers numériques par exemple -, d'autre part avec les opérateurs de médiation pour les aider à construire une offre adaptée aux besoins du territoire et à trouver leur modèle économique.

Dans les Hauts-de-France, le hub *Les Assembleurs* est un projet porté par POP, co-piloté par la région Hauts-de-France et le Siilab, cofinancé par l'Union européenne avec le FEDER et par la région Hauts-de-France. *Les Assembleurs*, comme le hub de Nouvelle Aquitaine, *Hubik*, sont en train de se constituer en SCIC.



Un réseau d'écoles régionales du numérique en Occitanie

Depuis 2016, la région Occitanie a créé un réseau d'Ecole régionale du numérique qui déploie des formations innovantes sur l'ensemble des 13 départements de la région à travers 20 antennes locales. Ces formations qualifiantes, mises en œuvre par un prestataire référencé par la Région, s'adressent aux demandeurs d'emploi et préparent les certifications « Développeur Web et Web Mobile » ou « Technicien supérieur en Systèmes et Réseaux ». D'une durée de 6 mois à 1 an, elles sont intégralement financées par le conseil régional.

Afin de développer ses antennes locales, la région s'appuie sur des partenariats forts avec des collectivités locales qui ont fait acte de candidature suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt. Les collectivités s'engagent à mettre à disposition un local dans lequel se déroule la formation et à favoriser la mise en relation directe avec les acteurs économiques du territoire.

A titre d'exemple, sur le territoire du Grand Narbonne, c'est le **pôle IN'ESS**, dédié à l'ESS et porté par la communauté d'agglomération, qui est devenu une antenne locale de l'école régionale du numérique en 2016, lui permettant ainsi de renforcer son offre de service sur le numérique en direction des demandeurs d'emploi de son territoire.

Soutenir les acteurs de la médiation numérique

La médiation numérique permet l'accompagnement aux usages numériques, pour lesquels les besoins sont particulièrement importants actuellement (démarches administratives en ligne, accès aux droits), et cela notamment auprès des publics touchés par la fracture numérique (personnes âgées, personnes en situation de grande précarité...).

Les régions peuvent soutenir les acteurs de l'ESS mettant en place des actions de médiation numérique en proximité: parcours d'initiation aux outils numériques, espaces numériques en accès libre avec le soutien de personnes ressources.



#Connexiondurgence en Corse

La Collectivité de Corse place l'inclusion et la médiation numérique au cœur de son Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).

Dans le contexte de crise sanitaire, elle s'est associée à l'initiative #connexiondurgence aux côtés d'Emmaüs Connect et SFR afin de répondre aux besoins des publics fragilisés confrontés au confinement et privés de moyens de connexion et d'équipement. Elle a joué le rôle d'assembleur de l'initiative en se chargeant de coordonner et de répartir auprès des acteurs de terrain le matériel récupéré (cartes SIM, smartphones).

Favoriser le réemploi de matériel informatique usagé

Les régions sont soumises à l'obligation d'acquérir des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou contenant des matières recyclées, à hauteur de 20% pour le matériel informatique (article 58 loi AGEC et décret du 9 mars 2021). Ce peut être une opportunité de contribuer à la structuration de filières territoriales vertueuses.

Elles peuvent également faire don de leur matériel informatique usagé à certaines associations d'utilité publique.

Mobiliser les fonds européens

Les conseils régionaux peuvent inscrire les usages numériques au sein de leur Programmes Opérationnels Régionaux (POR). Pour exemple, la **région Normandie** consacre une des objectifs de son POR à «augmenter l'offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne». L'action «développement de services numériques innovants» mobilise ainsi des crédits de la région Normandie et des crédits du FEDER.

Les Trophées de la médiation numérique de la région Normandie



Depuis 2018, la Région Normandie organise le Prix de la médiation numérique normande qui récompense chaque année plusieurs structures labellisées «Espace Public Numérique (EPN) Normandie» pour des projets innovants déjà réalisés ou en émergence mis en œuvre au sein de leurs ateliers à destination du grand public. Parmis les 8 lauréats de l'année 2020, la mise en oeuvre d'un EPN mobile pour lutter contre la fracture sociale numérique dans un territoire rural, ou encore un projet de radio temporaire citoyenne permettant de donner la parole aux habitants.



Soutenir les plateformes coopératives et tiers-lieux

Plusieurs plateformes numériques coopératives s'inscrivant dans le champ des **communs numériques** se développent dans différents secteurs (mobilité, alimentation, culture, tourisme) en alternative à l'ubérisation de l'économie, telles que certaines des coopératives du collectif **Licoernes**. Elles promeuvent un ancrage territorial fort, des relations partenariales denses, un respect des utilisateurs et la création d'externalités positives. Voir la fiche n°19 concernant le soutien aux tiers-lieux numériques et fablabs.



Promouvoir l'utilisation en interne des logiciels libres et ouvrir un portail open data régional

Les régions peuvent équiper leurs administrations et lycées en **logiciels libres et open source** (LLOS - libres de droits) et former le personnel à leur utilisation.

Depuis la loi République numérique de 2016, les collectivités de plus de 3500 habitants sont tenues d'ouvrir un portail open data.

Par exemple, en Bretagne, le site data.bretagne.bzh publie les données publiques produites par le conseil régional. C'est l'une des «briques» d'un service public de la donnée au service de nouveaux usages et modes d'information.

Ressources pour aller plus loin

- Lettre papier du RTES n°28 [ESS & numérique](#), mars 2017 et conférence en ligne [Inclusion numérique & ESS](#), juin 2019
- [Dossier](#) dédié au "numérique" sur le site de l'Avise.



Tiers-lieux & ESS

Espaces de coworking, fablabs, repair'cafés, friches culturelles... Encore peu connus il y a quelques années, ces tiers-lieux connaissent un développement rapide aujourd'hui sur tous les territoires. On compte aujourd'hui plus de 2500 tiers-lieux en France, implantés en territoire rural, dans des métropoles, en quartiers politiques de la ville ou dans des petites et moyennes villes.

La crise sanitaire a sans aucun doute accéléré la prise en compte de leur utilité économique et sociale (télétravail, réactivité pour la production

locale de masques avec par exemple la fabrication de visières de protection dans les fablabs, solidarité numérique,...), et toutes les collectivités ont compris l'intérêt de les soutenir.

Les régions ont un rôle important pour permettre que ces tiers-lieux soient des acteurs du développement économique et de l'aménagement des territoires, contribuant aux transitions technologique, économique, écologique, démocratique, et permettant de refaire société autour de projets collectifs.

Pourquoi soutenir le développement des tiers-lieux ?

Les raisons pour lesquelles les régions soutiennent le développement des tiers-lieux sont nombreuses.

La région Normandie les précise ainsi :

- Le **désenclavement** des territoires,
- Le développement des **usages numériques**,
- La **création d'activités** économiques nouvelles,
- L'apport de **nouveaux services** et l'amélioration de l'environnement des entreprises,

- **L'amélioration des conditions de travail** pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- La **réduction des émissions de gaz à effet de serre** liés aux déplacements domicile-travail,
- La mise en place de **nouveaux modèles organisationnels et managériaux**, compatibles avec l'amélioration de la qualité de vie des habitants et leur montée en compétences.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Élaborer une **stratégie régionale de soutien** en lien avec les acteurs du territoire

L'élaboration d'une stratégie régionale, construite avec les acteurs, permet d'afficher les objectifs et de mailler l'ensemble du territoire, autour de modalités souples face à la diversité des projets et des territoires.

L'AMI Tiers-lieux en Nouvelle Aquitaine

La politique régionale de soutien à la création de tiers-lieux est élaborée depuis son origine en coopération étroite avec la **Coopérative Tiers-lieux**, "tiers de confiance des pouvoirs publics et des acteurs locaux", et premier réseau régional de tiers-lieux. Une convention de 3 ans signée en 2018 entre la Coopérative Tiers-Lieux, l'Union Européenne fixe un objectif partagé de 300 tiers-lieux maillant le territoire à horizon 2020. Une des modalités principales de la politique est un Appel à Manifestation d'intérêt, qui a pour objectif de permettre le repérage, l'accompagnement et l'attribution d'un soutien régional. Cet AMI concerne aujourd'hui :

- les projets de création de tiers-lieux pour l'amorçage de projets sur 2 ans, avec un objectif d'avoir un tiers-lieu à moins de 20 minutes de chez soi. Des projets de développement de tiers-lieux déjà ouverts pourront également être soutenus s'ils n'ont pas fait l'objet d'un 1er soutien régional et s'ils s'engagent sur une nouvelle organisation et/ou une nouvelle offre de services.
- les projets de réseaux locaux pour leur amorçage sur 3 ans, visant à structurer, mutualiser et promouvoir les offres des tiers-lieux et acteurs socioéconomiques d'un territoire, répondant à une cohérence de proximité.

L'aide de la région peut prendre en compte l'équipement des tiers lieux, les frais de personnel, et l'ingénierie préalable. À noter qu'en Nouvelle-Aquitaine, **le bénévolat est pris en compte** : la participation des coworkers dans ces activités peut être prise en compte en apport « en industrie », par valorisation du temps bénévole passé au projet, à hauteur du SMIC chargé.





Mobiliser les différentes directions de la région

Le soutien aux tiers-lieux s'inscrit souvent au départ dans le cadre de la stratégie numérique de la région. Mais le soutien aux tiers-lieux concerne aussi bien entendu le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation, la culture, la vie associative,...

« En milieu rural, un tiers-lieu est souvent hybride, il mélange les genres pour mieux mixer les publics, répondre aux besoins et avoir des chances de se pérenniser : social et inclusif, économique et fonctionnel, entrepreneurial et innovant, technologique et collaboratif, culturel et vivant... »

Guide Familles Rurales 2021



Coordonner ses interventions avec les autres acteurs publics

De la commune à l'Europe, en passant par l'Etat avec par exemple le programme interministériel "Nouveaux lieux, nouveaux liens", le soutien à la création et au développement des tiers-lieux est aujourd'hui assuré par de nombreux acteurs publics.

La région, au travers notamment du renforcement entre sa politique ESS et sa politique en faveur du développement des tiers-lieux, peut renforcer l'ancrage territorial et la vitalité démocratique de ces tiers-lieux.



Animer et favoriser la création de réseaux régionaux ou locaux

L'aide régionale peut être conditionnée à la participation du tiers-lieu à des dynamiques régionales. Plusieurs régions (comme la Normandie, le Grand Est ou la Bourgogne-Franche-Comté) appuient ces dynamiques par l'existence d'un label ou d'une charte régionale. En Occitanie, le soutien régional prend la forme d'une subvention d'investissement et d'une intégration au réseau des tiers lieux labellisés d'Occitanie animé par l'Agence de développement économique Ad'Occ (www.tierslieuxoccitanie.com).

L'échelle régionale apparaît en effet comme une échelle pertinente pour mutualiser des moyens entre tiers-lieux et déployer des actions d'animation, de promotion et d'accompagnement (formation, conseils ponctuels, prestations d'accompagnement, outillage). Cette échelle s'articule avec la dynamique nationale portée par France Tiers Lieux par exemple, dont une des priorités est d'encourager la mise en réseau et d'appuyer les dynamiques de structuration régionales.



Financer l'investissement immobilier et l'amorçage des projets

La région n'a plus de possibilité d'octroyer des aides à l'immobilier d'entreprise depuis la loi NOTRe, hors convention avec les collectivités compétentes (seuls « les communes, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre » sont désormais compétents). Elle peut néanmoins apporter une aide de soutien à l'investissement aux communes et aux EPCI (c'est le cas par exemple en Normandie), mais aussi à des associations, coopératives ou fondations (par exemple en Bourgogne-Franche-Comté). Le FEDER peut être mobilisé pour ces aides.

La région peut d'autre part financer l'amorçage du projet, la plupart du temps au travers d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt, permettant une souplesse adaptée à ces projets souvent évolutifs. L'aide est parfois modulable selon les territoires d'implantation des tiers-lieux, et une attention est portée à l'implication dans le territoire et l'ouverture et accessibilité pour tous.



Réserver du patrimoine public

Au-delà du soutien aux communes et EPCI pour faciliter l'accès au foncier aux projets de tiers-lieux, la région peut également mettre directement à disposition son patrimoine.

Les ateliers Jean Moulin à Plouhinec



Suite à la fermeture d'un lycée professionnel en 2018 à Plouhinec en Bretagne, la région, propriétaire des bâtiments, a lancé un appel à candidatures afin d'identifier des acteurs pour gérer et animer le lieu, et faciliter l'émergence d'un tiers-lieu. Le projet retenu est porté par deux collectifs, la coopérative Plateau urbain et le collectif Nouvelle imagerie.

Une convention d'occupation temporaire a été signée pour 6 ans avec la région, avec gratuité du loyer et une répartition des charges et des responsabilités (pour la région, prise en charge des travaux de sécurité et de mise aux normes).

Plus d'infos sur avise.org

- Rapport [Nos territoires en action](#), France Tiers Lieux 2021
• Guide [Comment créer un tiers-lieu rural ?](#), Familles Rurales, 2020
• Les ressources en ligne de [France Tiers-lieux](#), de la [coopérative Tiers-lieux](#), et du [Ministère de la cohésion des territoires](#)
• Rapport de la [mission Coworking : territoires, travail, numérique](#), 2018



Formation, apprentissage, enseignement & ESS

Premiers financeurs de la formation professionnelle, les conseils régionaux définissent et mettent en œuvre la politique d'apprentissage et de formation professionnelle. Ils élaborent la stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Acteurs de l'accompagnement de parcours professionnels, porteurs d'une approche de l'économie encore méconnue, les structures de l'ESS sont des partenaires des conseils régionaux dans la mise en œuvre de ces politiques.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Intégrer l'ESS au sein des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences

Traduction dans les territoires du Plan d'investissement dans les compétences, les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC), conclus entre l'Etat et les régions pour la période 2019-2022, visent à améliorer les processus et parcours de formation des jeunes et demandeurs d'emplois peu ou pas qualifiés.

Afin de renforcer l'attractivité des métiers en tension de l'ESS, les conseils régionaux peuvent par exemple identifier l'ESS comme filière stratégique dans leur PRIC. Dans le cadre de la déclinaison de son PRIC, la **région Guadeloupe** a ainsi mis en place des appels à projets visant à développer des solutions innovantes d'accompagnement et de formation vers sept filières prioritaires pour le territoire, dont l'ESS.

Accompagner la formation des salariés de structures d'insertion par l'activité économique

En associant les réseaux de l'IAE aux travaux de conception et de suivi des dispositifs de formation.

Promouvoir les métiers de l'ESS

Développer des actions de sensibilisation à l'emploi dans l'ESS, notamment pour les jeunes, et promouvoir les métiers de l'ESS au sein du **Service Public Régional de l'Orientation** (SPRO).

Les conseils régionaux peuvent aussi aider à la reconversion professionnelle vers des secteurs de l'ESS créateurs d'emplois, comme l'aide et les soins à domicile (proposition de l'UDES).

Le Programme Régional de Formation pour les Salariés en Insertion par l'Activité Economique (PRIAE) en Grand Est



La formation constituant un des leviers majeurs pour l'insertion, la région Grand Est a décidé en 2017 de proposer aux SIAE de son territoire un recensement des besoins de formation des salariés en insertion, qui a ensuite donné lieu à l'élaboration d'un programme de formation (PRIAE) répondant à ces besoins. Ce programme permet de structurer l'offre de formation et de la rendre lisible sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2017, le PRIAE a permis d'accompagner plus de 7 800 salariés. Un budget d'1,5 million d'euros (fonds Région/FSE) lui est consacré en moyenne par an par la région, abondé selon les années par d'autres partenaires, notamment certains conseils départementaux.

Associer les acteurs de l'ESS à l'élaboration et à la mise en oeuvre des actions de formation

Le têtes de réseaux de l'ESS (UDES notamment) sont membres des **CREFOP**, instance de gouvernance territoriale des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi.

Les régions peuvent également s'appuyer sur la possibilité de qualifier de **Services d'Intérêt Economique Général (SIEG)** les actions de formation pour renforcer la coconstruction des actions de formation.

Soutenir la création de formations supérieures et de programmes d'action-recherche autour de l'ESS

Les régions peuvent soutenir les **chaires d'ESS** qui visent à encourager et valoriser les travaux, les pratiques, les recherches et les formations en ESS. Par exemple la **région Hauts-de-France** est partenaire de la Chaire inter-universitaire ESS Hauts-de-France et de l'Institut Godin, les régions **Grand Est** et **Sud** sont également partenaires de chaires de leurs territoires.

Les régions peuvent favoriser les **programmes de recherche-action participative** mobilisant les acteurs de l'ESS, par exemple sous forme d'appels à projets spécifiques.

S'appuyer sur les structures de l'ESS pour l'insertion des jeunes

Soutenir les structures de l'ESS, et notamment de l'éducation populaire, qui accompagnent les initiatives et l'entrepreneuriat collectif des jeunes et valorisent leur insertion et orientation professionnelle.

Pour exemple, la **région Bretagne** appuie la création de **Coopératives jeunesse de service**, et soutient les associations proposant d'accueillir des jeunes en **service civique dit "d'initiative"** permettant à des jeunes volontaires de bénéficier d'un accompagnement pour construire leur mission de volontariat et ainsi d'expérimenter une idée de projet d'activité et de citoyenneté, qu'il soit culturel, écologique ou encore solidaire.



L'appel à projets "Initiatives territoriales pour l'emploi" de la région Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine a lancé en 2021 un appel à projets Initiatives Territoriales pour l'Emploi pour favoriser l'émergence d'initiatives locales permettant d'accélérer l'accès à l'emploi des sortants de formation et des personnes en recherche d'emploi (jeunes sortants de formation professionnelle, stagiaires sortants de formations financées par la région, personnes en recherche d'emploi et particulièrement les plus vulnérables).

Dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT), ces initiatives doivent permettre d'améliorer l'intégration des entreprises dans le système territorial de la formation.

© L'ESPER



« Mon ESS à l'École »

Ce dispositif pédagogique permet aux élèves de découvrir la diversité du monde économique, social et professionnel en expérimentant la création d'une entreprise de l'ESS en classe, en rencontrant des professionnels de l'ESS, et en visitant des structures de l'ESS du territoire.

« [Mon ESS à l'Ecole](#) », porté au niveau national par L'ESPER, peut être financé par les conseils régionaux via leurs conventions globales avec les CRESS. L'ESPER travaille en partenariat avec les CRESS pour animer le dispositif localement.

Ressources pour aller plus loin

- Plaidoyer de l'[UDES](#) et du [Coorace](#) pour les élections régionales 2021.



Co-construction et transversalité des politiques d'ESS

L'ESS concerne l'ensemble des politiques publiques régionales.

Le schéma de la fiche n°3 illustre la capacité de l'ESS à contribuer aux différentes politiques des conseils régionaux et témoigne de l'intérêt de réinventer les modes de fonctionnement

traditionnels, en renforçant notamment les capacités à travailler en coopération et en transversalité. Une transformation qui facilite la mise en commun des connaissances et des compétences, la mise en cohérence des politiques et la recherche de partenariats.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Incrire l'ESS au sein des différents schémas régionaux

La loi NOTRe prévoit que les Schémas Régionaux de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) intègrent un volet ESS.

Au-delà de cette obligation, les régions peuvent intégrer l'ESS au sein d'autres schémas régionaux tels que le SRADDET, ou le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et la Stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Les régions, autorités de gestion de fonds européens structurels et d'intervention peuvent également associer les acteurs de l'ESS à l'élaboration et au suivi du POR (Programme opérationnel régional) (voir la fiche n°12).

Co-construire la stratégie régionale de l'ESS

La loi sur l'ESS de 2014 affirme le principe de coconstruction des politiques d'ESS. A l'échelle régionale, cela se traduit par exemple par la mise en place d'une **Conférence régionale de l'ESS**.

Au-delà de la participation de la CRESS à cette conférence régionale, copilotée par l'Etat et le conseil régional, de nombreuses régions associent étroitement les CRESS dans la préparation et la mise en oeuvre de ces conférences. Il est par ailleurs prévu que la conférence régionale soit un temps de co-construction des politiques publiques de l'ESS permettant de fixer les orientations, les moyens et les résultats des politiques locales de développement de l'ESS.

La CRESS Bretagne anime par exemple la plateforme de coordination de la Stratégie Régionale de l'ESS.

Adopter une organisation interne favorisant la transversalité

- Au sein de la collectivité, un **portage politique fort** pour favoriser la transversalité est important. Au niveau organisationnel, un.e chargé.e de mission au sein du cabinet ou de la direction générale des services peut renforcer cette orientation.
- Des **référents ESS** peuvent être désignés au sein des différentes directions, qui peuvent également co-financer des projets d'ESS.
- Des comités d'engagement ou de suivi associant différentes directions peuvent permettre d'identifier et de valoriser les acteurs de l'ESS soutenus par les différentes directions.
- Des volets ESS peuvent aussi être intégrés dans les appels à projets sectoriels.

Mobiliser la commande publique comme levier de transversalité

La mobilisation des différentes possibilités offertes par le code des marchés publics pour cibler les structures de l'ESS en matière de marchés de travaux ou de gestion des lycées par exemple (approvisionnement restauration collective, entretien des bâtiments, etc.) ou la mise en place d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) sont autant de moyens de favoriser la transversalité entre les différents services, le service achats et l'ESS.
(voir la fiche n°11).

Transversalité & ESS au sein de la Collectivité de Corse

L'ESS a été intégrée dans le SRDEII par délibération de l'Assemblée de Corse en décembre 2016. Dans ses orientations de mise en œuvre, le SRDEII propose entre autres de «construire la transversalité entre services, entre collectivités, avec les services de l'Etat».

Au sein de la direction générale des services, une chargée de mission est en charge du suivi et de la coordination des grands projets et de l'ESS.

La Collectivité de Corse a également créé un groupe de travail «l'ESS en faveur de la clause sociale dans la commande publique», dans le cadre duquel plusieurs actions ont été mises en œuvre telles que la désignation d'un référent ESS au sein de la direction de la commande publique avec création d'un service dédié.

Une commission ad hoc ESS du Conseil économique, social et culturel de la Corse (CESEC) a présenté un rapport qui met en évidence le potentiel de développement de l'ESS en Corse. Ce rapport précise que l'ESS ouvre la voie d'un autre type de développement, apportant des réponses là où l'économie marchande ne répond pas toujours aux besoins de la population.



Faire connaître l'ESS au sein de la collectivité

La diffusion de la connaissance de l'ESS auprès de l'ensemble des élus et des agents est une condition essentielle pour que l'ESS puisse irriguer l'ensemble des politiques.

Plusieurs moyens permettent de faciliter la transversalité interne et d'acculturer les différents services à l'ESS :

- Des formations croisées ESS / autre thématique, qui permettent d'élargir les connaissances, manières de faire et de penser au sein de chaque service. Elles permettent de mieux envisager les méthodologies opérationnelles afin de structurer des projets transversaux innovants.
- Des temps forts / rencontres autour de l'ESS peuvent être l'occasion de diffuser l'ESS au sein des différentes directions d'une région, en organisant des ateliers thématiques (logement, mobilité, déchets, alimentation...), avec les élus en charge et des acteurs inspirants.

Des agents peuvent jouer le rôle de passeurs, faciliter les échanges et anticiper les besoins en matière de travaux collectifs. Ils peuvent également relayer des informations sur l'ESS (newsletter du RTES par exemple).

Feuille de route partagée entre les directions ESS et de la culture de la région Nouvelle Aquitaine



Cette feuille de route partagée recense les divers dispositifs régionaux de soutien des projets et des acteurs culturels sur les territoires : aide à la création d'entreprise, aide à la production d'oeuvres, aides à la rénovation des équipements culturels, aides aux lieux de diffusion professionnels, aux manifestations culturelles, soutien aux résidences d'artistes, soutien aux Coopératives d'Activités et d'Emploi.

Le SOLIMA de la région Normandie, démarche de co-construction



Le Schéma d'orientation pour le développement territorial des musiques actuelles - SOLIMA est une méthode de co-construction initiée par la fédération nationale des musiques actuelles et inscrite dans la Loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine de 2015.

La Région Normandie a initié un SOLIMA afin d'avoir une meilleure lecture des acteurs des musiques actuelles, de favoriser l'interconnaissance, de valoriser la diversité des acteurs et d'identifier les manques potentiels (en matière d'accompagnement, de métiers...). La démarche de co-construction avait un objectif clair : alimenter le contrat de filière 2018/2021.

Trois dispositifs ont été créés sur la base des échanges et ceux-ci sont évalués et réajustés chaque année. Au delà du contrat de filière, la démarche a permis de rentrer dans une dynamique plus globale de co-construction (formations, actions culturelles,...).

Ressources pour aller plus loin



- Étude [L'ESS: une opportunité pour repenser la coopération et la transversalité ?](#), RTES/Citego, 2017
- Points de RepèreESS [Co-construction des politiques publiques](#), RTES, 2019



Une initiative du 

n°22

Synthèse des ressources mobilisables par les conseils régionaux

Les conseils régionaux peuvent mobiliser les ressources de partenaires institutionnels pour développer ou soutenir des projets d'ESS sur leurs territoires. Ils peuvent aussi s'appuyer sur l'écosystème de l'ESS qui se mobilise autour de différentes missions :

- représenter les acteurs de l'ESS à l'échelle nationale ou locale,
 - accompagner et financer les porteurs de projet,
 - contribuer à l'émergence de projets en lien avec les besoins des territoires,
 - consolider et favoriser le développement de structures de l'ESS existantes.



Comment repérer les acteurs de mon territoire ?

Les régions peuvent mobiliser :

- Les **Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire** (CRESS), qui tiennent à jour la liste des entreprises de l'ESS de leur territoire et animent parfois des pôles de dynamiques locales ou des clubs d'entrepreneurs, et **ESS France** qui représente et promeut l'ESS au niveau national.
 - Le **Mouvement Associatif**, qui représente les associations et regroupe plus de 700 fédérations ou unions associatives.
 - L'**UDES**, union des employeurs de l'ESS.
 - Les réseaux locaux d'acteurs : de l'ESS, de l'environnement, du commerce équitable, de l'éducation populaire, de l'insertion par l'activité économique (tels que les délégations régionales du **Coorace**), les Centres sociaux, les Maisons des Associations,...



Se repérer dans les acteurs de l'accompagnement à l'émergence de projets de territoire

Générateurs de projets, plateformes d'innovation sociale, incubations, couveuses,... de nombreux acteurs et dispositifs existent pour aider à l'émergence de projets.

Le [site de l'Avisé](#) permet d'avoir une présentation synthétique de l'écosystème d'accompagnement et de financement.



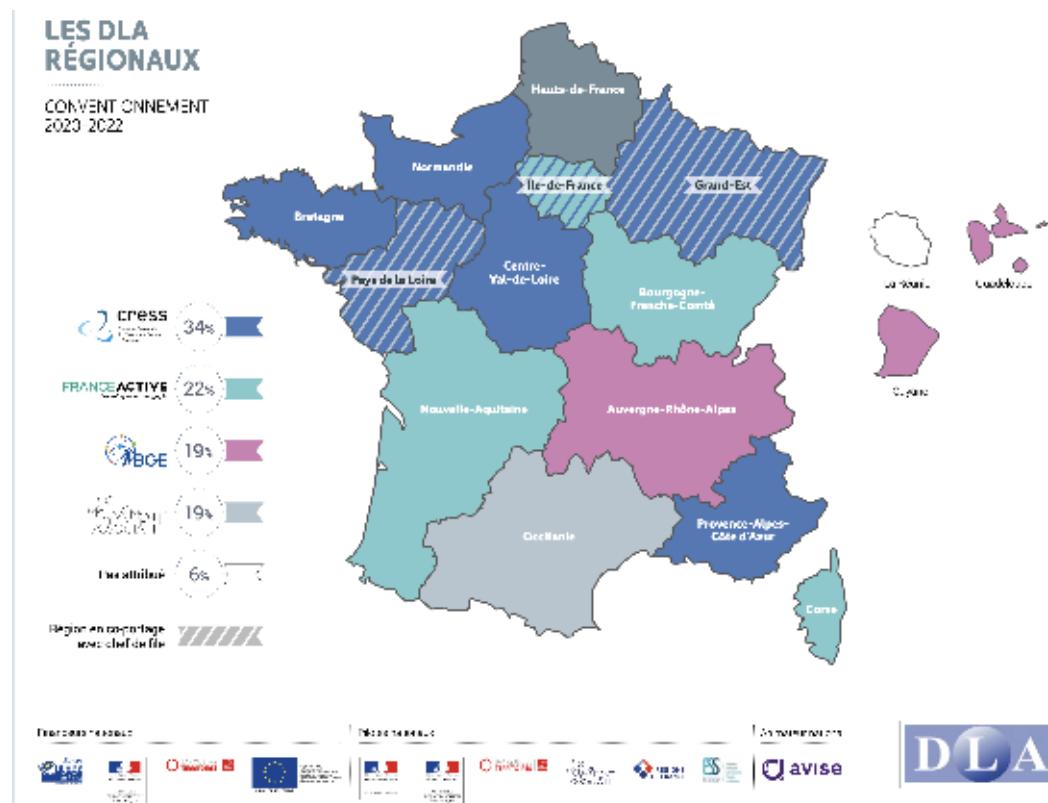
S'appuyer sur le Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le **Dispositif local d'accompagnement (DLA)** est un dispositif public et gratuit.

Il a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'ESS, créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation.

Le DLA est présent sur tout le territoire, avec 103 DLA départementaux, 17 régionaux, et 6 centres ressources.

L'Avise est l'opérateur national du DLA.





Quels co-financeurs possibles de projets ESS sur mon territoire ?

Les porteurs de projets d'ESS peuvent mobiliser différents financements publics, par exemple ceux inscrits dans le cadre de contractualisations de territoires telles que les Contrats de Plan État-Régions (CPER), ou les programmes et fonds structurels européens. Ils peuvent aussi s'appuyer sur les acteurs de la finance solidaire (Cigales, banques coopératives,...), ou faire appel au financement privé via des plateformes de financements participatifs ou des fonds de dotation territoriale que la région peut aider à créer.

France Active est le principal acteur dédié au financement des structures de l'ESS. Organisée autour de 40 fonds territoriaux, France Active donne accès à des prêts solidaires à taux réduits, des investissements solidaires, des garanties d'emprunts...

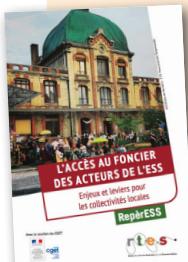


Quels partenaires européens et internationaux ?

Les échanges européens et internationaux entre collectivités locales et acteurs permettent de partager de bonnes pratiques et de faire évoluer les écosystèmes sur le territoire. Les agences européennes et nationales en charge de l'animation des programmes européens, les réseaux (REVES, GSEF, ...) sont des espaces ressources pour identifier les partenaires potentiels. Voir les RepèreESS [Europe & ESS](#) et [Coopération et solidarité internationales & ESS](#) du RTES.

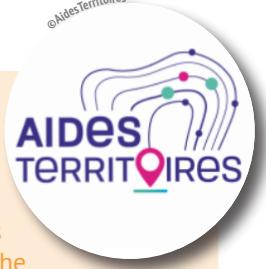
Trouver des exemples d'initiatives grâce aux ressources du RTES

- Site internet rtes.fr, newsletter mensuelle, lettres papier,...autant d'outils valorisant des initiatives menées au sein des territoires, des réflexions et exemples de bonnes pratiques sur une thématique précise. Retrouvez y notamment des exemples d'appels à projets lancés par des régions, des exemples de publications, d'outils ou encore des présentations des axes d'interventions ou documents cadres des conseils régionaux adhérents au RTES.
- Les Points de RepèreESS : des outils de référence, techniques et pratiques, synthétisant les enjeux des thématiques abordées (accès au foncier, marchés publics, SCIC,...).
- Les RepèreESS : des études approfondies afin de comprendre les conditions d'émergence et de développement des initiatives des territoires, tout en analysant leur impact et en donnant des éléments de méthode (exemples: Politique de la ville & ESS, Europe & ESS, dynamiques de PTCE,...).



La plateforme Aides-territoires

La plateforme Aides-territoires vise à faciliter la recherche d'aides financières et en ingénierie des collectivités territoriales. Lancée en 2018 au sein de la Fabrique numérique, l'incubateur du ministère de la Transition écologique, Aides-territoires recense les subventions, prêts, avances récupérables, aides techniques, juridiques ou administratives par niveau de collectivités et sur plusieurs thématiques dont le développement économique et l'ESS.
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>



Le site de Régions de France



Retrouvez sur regions-france.org, l'ensemble des documents et études de Régions de France, ainsi que les travaux de la commission déléguée ESS de la commission Développement économique. Cette commission veille à ce que les politiques régionales en faveur de l'ESS se renforcent et se structorent.

L'ANCT, un partenaire pour les collectivités locales



L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est née le 1er janvier 2020 de la fusion du CGET, d'Epareca et de l'Agence du numérique. Elle décline son action sous 3 modes d'intervention :

- les programmes d'appui : Action cœur de ville, Territoires d'industrie, France services, France Mobile, France Très Haut Débit, et prochainement Petites Villes de demain,
- les pactes de cohésion territoriale dédiés à accompagner les territoires qui cumulent les difficultés et ainsi lutter contre les fractures territoriales,
- l'offre d'ingénierie autour d'un panel de services lorsque les collectivités ne trouvent pas de solutions: assistance à maîtrise d'ouvrage, études, montage, accompagnement...

L'ANCT a signé 5 conventions partenariales avec l'Ademe, l'Anru, le Cerema, la Banque des territoires, et l'Anah.

Ressources pour aller plus loin



- [Etude](#) de l'ANCT sur les leviers dont disposent les décideurs publics locaux pour assurer la pérennisation des entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles, 2021.
- [Site](#) du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance dédié à l'ESS, [page de présentation des CRESS](#) et leurs contacts sur le site d'ESS France, [page de la commission déléguée à l'ESS](#) de Régions de France.
- [Mode d'emploi ESS en région](#) et autres ressources de l'[Avise](#), et du [Labo de l'ESS](#).

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire.

En 2021, le réseau rassemble plus de 170 collectivités : conseils régionaux, conseils départementaux, métropoles, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Rendez-vous sur : www.rtes.fr/devenir-adherent

Adhérer au rtes pour

1 Faire connaître

Le RTES rend **visibles les politiques et actions** des collectivités locales engagées.

2 Échanger

Le RTES organise des **journées d'échanges** de pratiques et des groupes de travail thématiques pour permettre aux collectivités de partager leurs expériences.

3 Informer

Le RTES publie une **newsletter mensuelle**, **des fiches du kit MunicipalESS** et **des fiches d'expériences Déniché Pour Vous**, des ouvrages thématiques.

4 Se Former

Le RTES organise régulièrement des **formations** à destination des collectivités, sous forme de conférences en ligne ou de journées en lien par exemple avec le CNFPT.

5 Contribuer

En s'appuyant sur les actions et politiques des collectivités, le RTES **contribue et alimente les débats** liés aux politiques publiques et à l'économie sociale et solidaire.



L'ensemble du contenu de ce kit hors crédits photos est mis à disposition sous licence CC BY NC SA 2.0 France.
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/>

N°ISBN : 978-2-9558553-7-9

Dépôt légal : septembre 2021



La Grappe, 75 rue Léon Gambetta, 59000 Lille



www.rtes.fr



animation@rtes.fr



03 20 97 17 97



@ReseauRTES